

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les Collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir dans les 2 mois précédents l'examen et le vote du budget primitif.

Cette obligation procure le moment privilégié pour communiquer annuellement l'ensemble des informations financières et budgétaires issues de l'exercice budgétaire précédant et est destiné à éclairer les élus en amont du vote du Budget Primitif (BP) sur les caractéristiques d'endettement de la collectivité et sur les grandes orientations municipales, notamment au travers des engagements pluriannuels envisagés.

Toutefois, il ne donne pas lieu à une approbation des orientations envisagées et n'engagent pas l'autorité territoriale pour l'établissement du prochain budget, du fait, que la préparation budgétaire est toujours en cours et susceptible de modifications et ajustement d'ici le vote du BP.

Par ailleurs, l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) induit, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, impliquant à la fois, présentation d'un rapport comportant les informations débattues en DOB, et mise en ligne sur internet du présent rapport.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, il sera demandé au Conseil Municipal, de prendre acte de la communication du présent débat d'orientations budgétaires.

PREMIERE PARTIE : **UN CONTEXTE D'ELABORATION CONTRAIGNANT**

Car il reste indispensable de combiner nos orientations, à celles conditionnées par notre environnement économique, la première étape de ce débat, passe par un rappel du contexte d'élaboration budgétaire.

A) Les conséquences d'une conjoncture économique se déclinant de l'échelon mondial au local

Sur le plan mondial, la conjoncture économique s'illustre par la combinaison des constats suivants :

1. Une **économie mondiale essoufflée** (PIB de 3.6%) caractérisée par une zone euro frappée de plein fouet par la crise (PIB de 1.7% seulement par rapport au 4% de PIB des pays émergents) ainsi qu'un ralentissement de la dynamique des émergents ;
2. **Environnement désinflationniste**
3. Présence de **3 facteurs économiques puissants aux effets incertains** ; à savoir : politique monétaire US en voie de normalisation + évolution de l'économie chinoise vers une société de service + baisse des prix des matières premières (pétrole notamment) ;

Il reste évident que la **zone euro demeure en difficulté** pour retrouver les rythmes de croissance connus auparavant.

A sa tête, les pays historiquement les plus puissants de cette zone, France particulièrement, affichent une **croissance très timide**, tant au niveau du PIB que des prix à la consommation (respectivement de 1.5% et 1.0% en France).

Ces éléments de conjoncture ne conduisent donc pas à envisager une année 2016 économiquement plus sereine, y compris au niveau des Collectivités Locales (CL), dont l'état des lieux financiers ponctué à l'issue de 2015, témoigne réellement d'une mandature sous la contrainte financière...

B) Une mandature des collectivités sous une incontestable contrainte financière

L'état des lieux des finances communales, tel qu'il peut être dressé lors des deux derniers exercices 2014 et 2015, retranscrit une pression constante :

1. **Recettes de fonctionnement évoluant au ralenti** (+3.30% en 2011 contre 0.00% en 2014)
2. **Dépenses de fonctionnement calées à la baisse** (+2.40% en 2011 contre -2.20% en 2014), nonobstant un niveau de frais de personnel demeurant en progression constante (+1.80% en 2011 contre 4.00 % en 2014)
3. **Effet de ciseaux accentué** entraînant une **dégradation sensible de l'épargne brute** (-2.5% entre 2010 et 2014)
4. **Recul important et plus marqué des investissements** que lors des mandatures précédentes (5.50% en 2011 contre -14% en 2014)
5. ratios demeurant toutefois bien positionnés à l'image même du **ratio de désendettement préservé du seuil critique**, pour mémoire fixé à 15 ans (4.9 ans en 2010 contre 5.8 ans en 2014)
6. Le niveau d'épargne nette diminuant (29% en 2011 contre 20% en 2014), **le financement de l'investissement passe désormais par un écrêtement cumulé des excédents passés**

Les Collectivités locales affichent à travers ces 6 indicateurs différents, un bilan plus que mitigé, reflétant parfaitement les minorations qui leurs ont été imposées depuis 2014 (-1,5 Md € en 2014 et -3,67 Md€ en 2015).

C) Loi NOTRe et Loi de Finances Initiale 2016 : un fond de réformes naissantes comme baromètres essentiels des futurs établissements budgétaires communaux

1) Contours de la loi NOTRE

L'actualité principale de l'année 2015 écoulée, c'est avant tout l'adoption de la loi NOTRe pendant l'été 2015.

Cette loi s'articule autour de 136 articles axés sur 3 parties prépondérantes :

- Une nouvelle définition des compétences portant accroissement du rôle des régions, avec notamment la suppression de la clause de compétence générale au sein des régions et départements ; la région endossant la responsabilité sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique ; le département, compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.
- Un renforcement de l'intercommunalité, s'identifiant au travers de plusieurs mesures :
 - **une évolution des périmètres** insufflée par la rehausse du seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre
 - **le transfert de nouvelles compétences et renforcement de certaines autres**, avec une compétence optionnelle en matière de création et de gestion des maisons de services au public, un renforcement de la compétence obligatoire du développement économique, comportant la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires, en faisant disparaître la notion d'intérêt communautaire et enfin, vocations définitivement obligatoires au titre de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de même que l'eau et l'assainissement
 - **évolutions relatives aux métropoles** avec l'introduction de la notion d'intérêt métropolitain au travers d'actions de restructuration urbaine, de rénovation de parc immobilier bâti ou encore de réhabilitation de l'habitat insalubre
 - **esprit de mutualisation vivement encouragée**
- L'amélioration de la transparence et de la gestion des collectivités territoriales, regroupant un certain nombre de mesures de forme, devant concourir à l'amélioration de la prise de décision des élus, de par :
 - **Renforcement de la publicité et du contrôle des juridictions financières**, avec des avis CRC et arrêts préfectoraux, immédiatement rendus publics
 - **Une transparence financière, à travers l'article 107** notamment, qui impose désormais aux exécutifs des communes supérieures à 3 500 habitants :
 - de présenter à l'assemblée municipale dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget, **un rapport d'orientation budgétaire (ROB)**, annexé au DOB et portant sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, ainsi que les éléments structurels et gestionnaires de dette
 - De produire **une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif et au compte administratif**, selon un formalisme de présentation à la libre appréciation des collectivités (application immédiate au BP 2016 et CA 2015)
 - De réaliser une **étude visant à mesurer l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement, pour toute opération exceptionnelle d'investissement** ; les conditions d'applications restent à préciser par décret
 - **Une transparence quant à la démocratie locale**, avec notamment l'obligation nouvelle d'affichage à la mairie, dans le respect d'un délai d'une semaine, du compte-rendu des séances du conseil municipal et de sa **publication sur le site internet de la ville lorsqu'il existe**, au même titre que la **mise en ligne rendue obligatoire en ce qui concerne l'ensemble des informations publiques** ; les conditions d'applications restent à préciser par décret

2) Aspects de la Loi de finances Initiale 2016

La seconde actualité, adoptée le 17 décembre dernier par le Parlement et ligne directrice majeure des prochains budgets, **reste bien entendu la loi de finances initiale (LFI) 2016**.

En effet, la LFI 2016, se traduit essentiellement à travers :

- une poursuite de l'effort des collectivités dans le redressement des comptes publics (dont le projet est de passer de 3,9% du PIB en 2014 à moins de 3% en 2017),
- une nouvelle architecture des dotations communales, au travers d'une réforme profonde, dont la mise en œuvre sur terrain a été reportée au 1^{er} janvier 2017 et qui devrait s'apparenter au schéma énoncé ci-après, en ce qui concerne les communes. Les dotations globales nationales seront identiques avec la baisse. C'est la répartition qui changera.
 - ***La dotation de base**, correspondant à un montant par habitant, quelle que soit la commune et quelle que soit sa taille, est linéarisée à 75,72€/hab.
 - ***La dotation de ruralité** devrait pour sa part bénéficier aux communes ayant une densité de population inférieure à 77 habitants / km² et sera attribuée selon le rapport densité moyenne / densité commune et population totale des communes éligibles, pour un montant moyen estimé à 20€/hab.
 - ***La dotation de centralité**, attribuée pour le même montant moyen et selon la même finalité que pour les EPCI bénéficiaires ; à savoir, prise en compte des charges des villes-centres, consécutives à l'utilisation de leurs équipements par les communes voisines.
- une évolution des dotations de péréquation verticale tendant vers la suppression définitive de la dotation nationale de péréquation répartie autrement en faveur de la dotation solidarité urbaine et de la dotation solidarité rurale, elles-mêmes surabondées par rapport à 2015

A cette mesure principale servant de cadre juridique aux prochaines lois de finances à venir, et sans nécessairement s'attarder aux différentes mesures qui ne présenteront pas d'impact sur notre collectivité, il convient par ailleurs d'ajouter d'autres dispositions ...

❖ *...visant notamment à minorer l'impact à la baisse des dotations sur l'investissement :*

- Soutien de l'Etat via Région, pour l'investissement du bloc communal avec un fonds d'1 Md€ pour des projets ciblés, notamment à travers l'enveloppe de 500 M € à destination des communes et EPCI à fiscalité propre pour travaux en concordance avec les grands investissements définies par l'Etat ; à savoir, rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mises aux normes d'équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logement et enfin, nouveaux équipements rendus nécessaires en faveur de la hausse de la population
- une assiette élargie du FCTVA impactant l'enveloppe normée pour 2016, prenant désormais en compte les dépenses de fonctionnement en matière d'entretien des bâtiments publics et voirie (dépenses effectuées à compter du 1^{er} janvier 2016)
- La diminution de l'impact budgétaire des dotations aux amortissements de subventions d'équipement versées, par l'allongement des durées d'amortissement (décret restant à paraître) ; à savoir : durées portées de 15 à 30 ans pour le financement des bâtiments et installations, et de 30 à 40 ans pour les projets d'infrastructure d'intérêt national. Ce dispositif entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016, pour les subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2015

❖ *...visant également à minorer l'impact financier sur le fonctionnement, de réformes préalablement actées :*

⇒ fond d'amorçage prorogé jusqu'en 2017, en faveur des communes faisant l'acquisition des équipements nécessaires à l'utilisation du procès-verbal électronique

❖ *...ou encore, ayant une portée d'ordre fiscale :*

⇒ Application mineure d'un coefficient de revalorisation des bases de fiscalité (+1% par rapport à 2015)

❖ *...et intégrant enfin une dimension sociale :*

⇒ Léger abaissement du taux de cotisation CNFPT de 1% à 0.90% pour ainsi alléger les charges sociales

⇒ Introduction relative du protocole inhérent à l'avenir de la fonction publique et à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations.

Ce dispositif se propose d'une part, de renforcer l'unité de la fonction publique par la rénovation des épreuves des concours administratifs et l'harmonisation des conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des agents, et de modifier d'autre part, la politique de rémunération de la fonction publique, en passant par la refonte des grilles indiciaires, une transformation pour partie des primes indemnitaires en point d'indice, la restructuration des catégories B et C et enfin l'organisation de négociations régulières concernant l'évolution des rémunérations et des carrières.

Concernant ce dispositif, la loi de finances pour 2016 devraient agir sur les premiers éléments ; à savoir :

- Transformation d'une part des indemnités perçues en points d'indices (hors versements IHTS et IEMP)
- Harmonisation des dispositions sur la prise en compte de la valeur professionnelle lors des avancements d'échelons (dont les règles sont différentes suivant la fonction publique d'appartenance)
- Revalorisation de catégories (selon un calendrier actif au 1^{er} janvier de chaque année)

Sur ce fond de réforme législative, parfaitement illustratif, d'une part, d'une recherche d'économies, et très évocateur d'autre part, d'un environnement incertain, **un pacte fiscal et financier de solidarité a été acté le 15 décembre dernier entre la Communauté d'agglomération Bourges Plus et ses communes membres**, dont nous faisons partis.

La conclusion de ce pacte, établi sur une période élargie de 2015 à 2020 vise en fait, à **renforcer la solidarité communautaire et donner à chacun une visibilité et une assurance à long terme sur le niveau et la pérennité des relations financières au sein de l'agglomération**.

La garantie évoquée se décline à travers **5 leviers d'action**, dont les « incontournables » **attribution de compensation, contribution au FPIC, dotation de solidarité communautaire ou encore fonds de concours à l'investissement** des communes membres, auquel on peut ajouter un nouvel outil non négligeable pour l'ensemble des membres que nous représentons, avec **la mise en place d'un observatoire fiscal**.

SECONDE PARTIE : **RETROSPECTIVE LOCALE 2015**

Si les perspectives d'évolutions s'avèrent oppressantes, il est nécessaire de dresser l'état des lieux financier au niveau local, avant de configurer les orientations 2016.

A) Les données générales et le résultat

1) Les grandes masses financières

	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943
Dépenses de fonctionnement	2 238 355	2 245 378	2 218 575	2 341 270
Recettes d'investissement	757 864	489 329	824 410	909 875
Dépenses d'investissement	1 033 212	1 361 006	1 375 883	1 445 529

Evolution

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	0,52 %	1,56 %
Dépenses de fonctionnement	1,51 %	4,6 %
Recettes d'investissement	6,28 %	20,06 %
Dépenses d'investissement	11,84 %	39,91 %

2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices

	2012	2013	2014	2015
Fonds de roulement en début d'exercice	333 084	623 525	527 432	507 659
Résultat de l'exercice	290 443	-264 165	-19 773	-28 980
Fonds de roulement en fin d'exercice	623 527	359 360	507 659	478 679

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au 002, 001 et 1068 de l'année N tels que résultant de la clôture de l'année N-1.

2015 symbolise un autofinancement constant, d'un niveau relativement correct et permettant non seulement de financer la dette en capital annuelles, mais au-delà, de financer une partie des investissements pluriannuels supplémentaires, à hauteur d'environ 280 000 €.

3) L'endettement

	2012	2013	2014	2015
Encours au 1er janvier	1 957 676	2 135 287	2 131 372	2 173 453
Ratio de désendettement	3,8 ans	4,2 ans	4,1 ans	4,7 ans
Emprunt	322 000	160 000	220 000	400 000

Le ratio de désendettement incarne toujours un indicateur relativement rassurant, en raison d'un recours à l'emprunt rationalisé et non excessif par rapport aux capacités d'endettement de la commune.

B) Les soldes intermédiaires de gestion

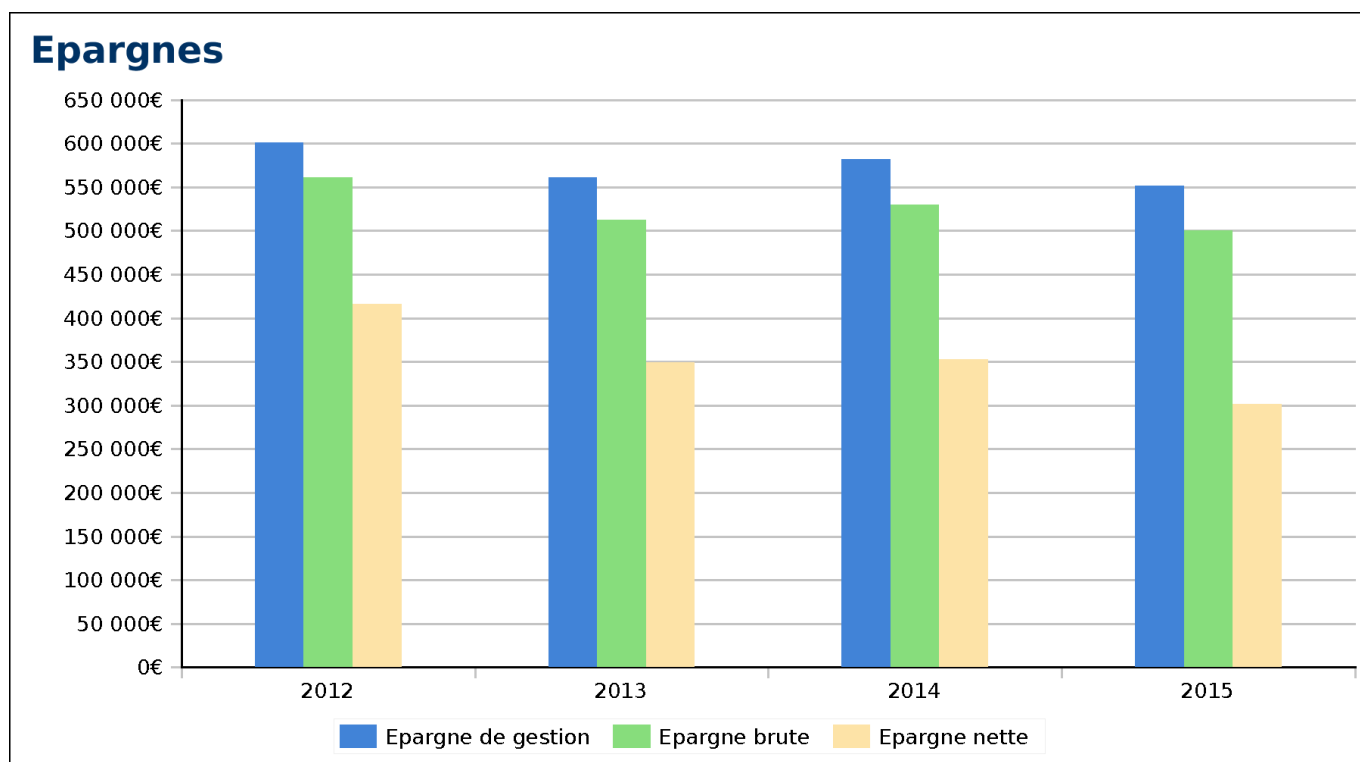
1) Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute moins amorti du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette positive illustre une bonne santé financière.

	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943
Epargne de gestion	601 405	561 272	581 603	552 014
Epargne brute	560 903	512 883	530 249	500 623
Taux d'épargne brute (en %)	20,04 %	18,59 %	19,29 %	17,62 %
Epargne nette	416 514	348 969	352 330	301 903

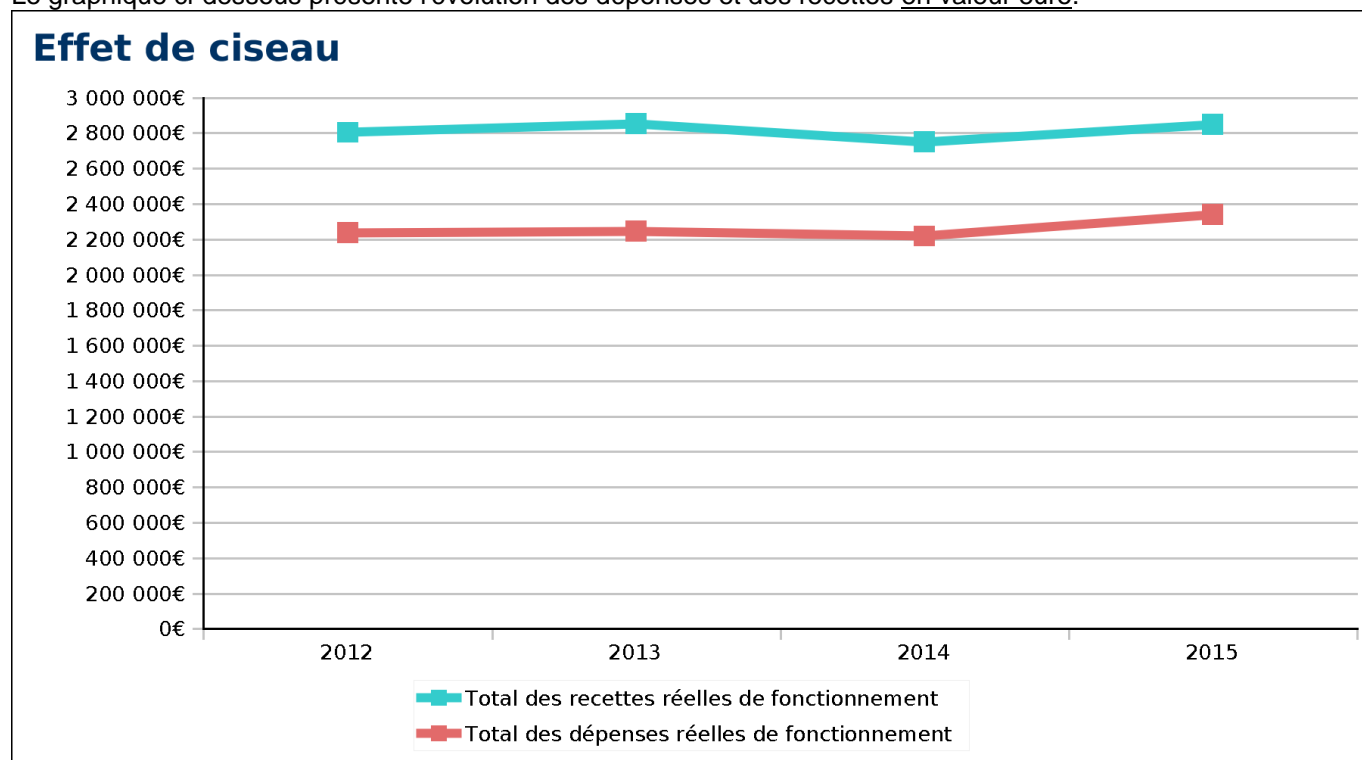


Notre situation reflète bien les constats nationaux évoqués auparavant, avec des niveaux d'épargne en léger déclin. Néanmoins, ces différents niveaux restent assez éloignés de barrières alarmistes, avec marges de manœuvre toujours existantes et ne pouvant ainsi remettre en cause, une bonne gestion financière de la ville.

2) Dynamisme des dépenses et recettes

	2012	2013	2014	2015
Recettes de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943
Dépenses de fonctionnement	2 238 355	2 245 378	2 218 575	2 341 270

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses et des recettes en valeur euro.



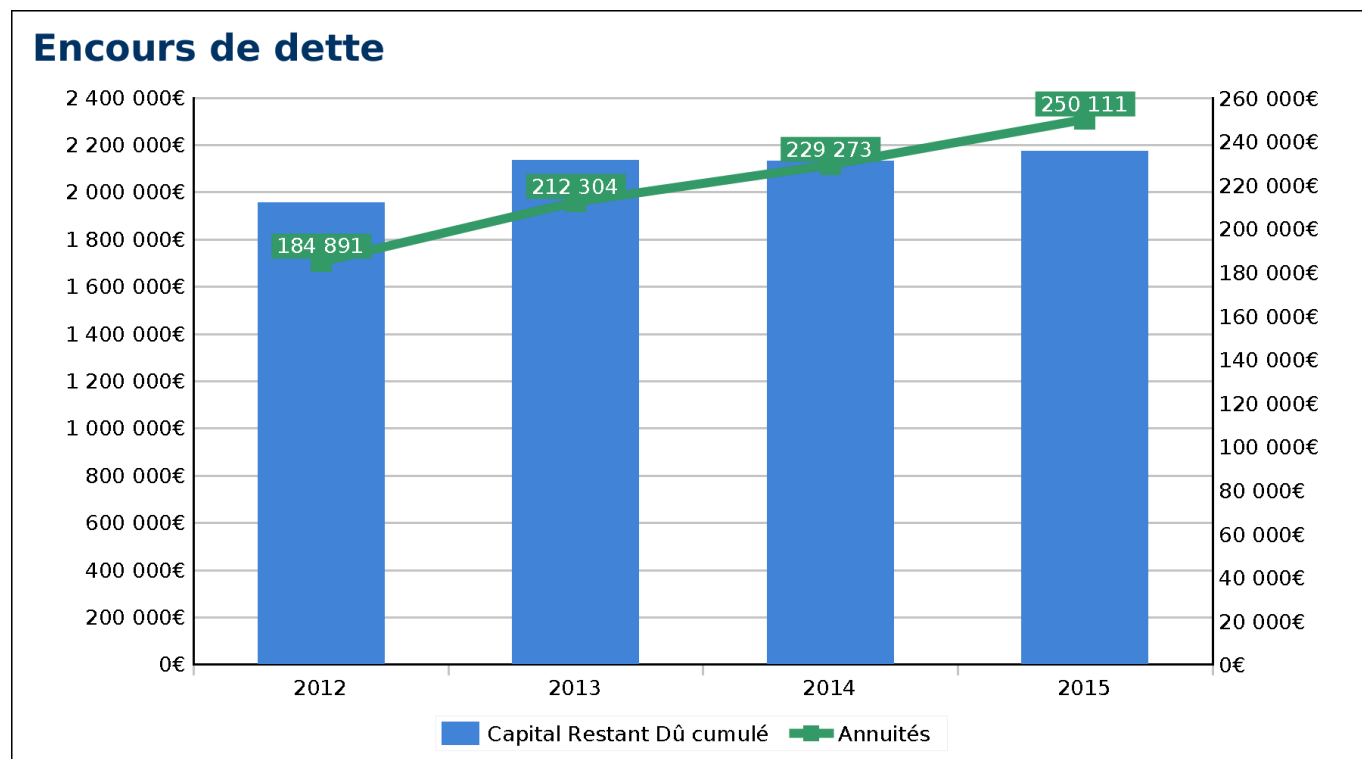
Ce graphique illustre la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Bien qu'amorcé depuis les derniers exercices dans de nombreuses collectivités, l'effet de ciseau ne se profile pas réellement pour le moment à TROUY ; tendance d'un niveau de recettes tout d'abord, restant supérieures aux dépenses et significatif de dépenses et recettes évoluant finalement selon des proportions équivalentes.

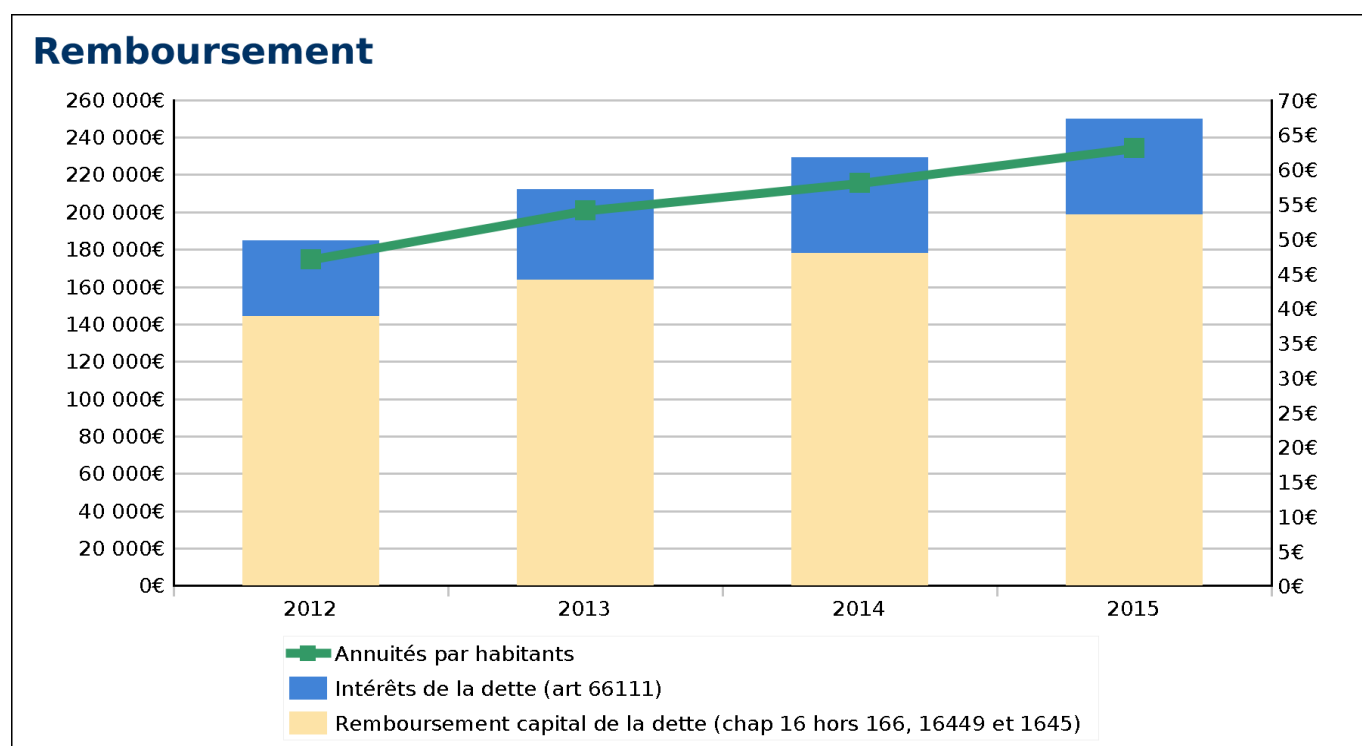
C) Le niveau de l'endettement

1) En-cours de dette et annuités

	2012	2013	2014	2015
Capital Restant Dû (au 01/01)	1 957 676	2 135 287	2 131 372	2 173 453
Evolution en %	-6,81 %	9,07 %	-0,18 %	1,97 %
Annuités	184 891	212 304	229 273	250 111
Evolution en %	-3,88 %	14,83 %	7,99 %	9,09 %



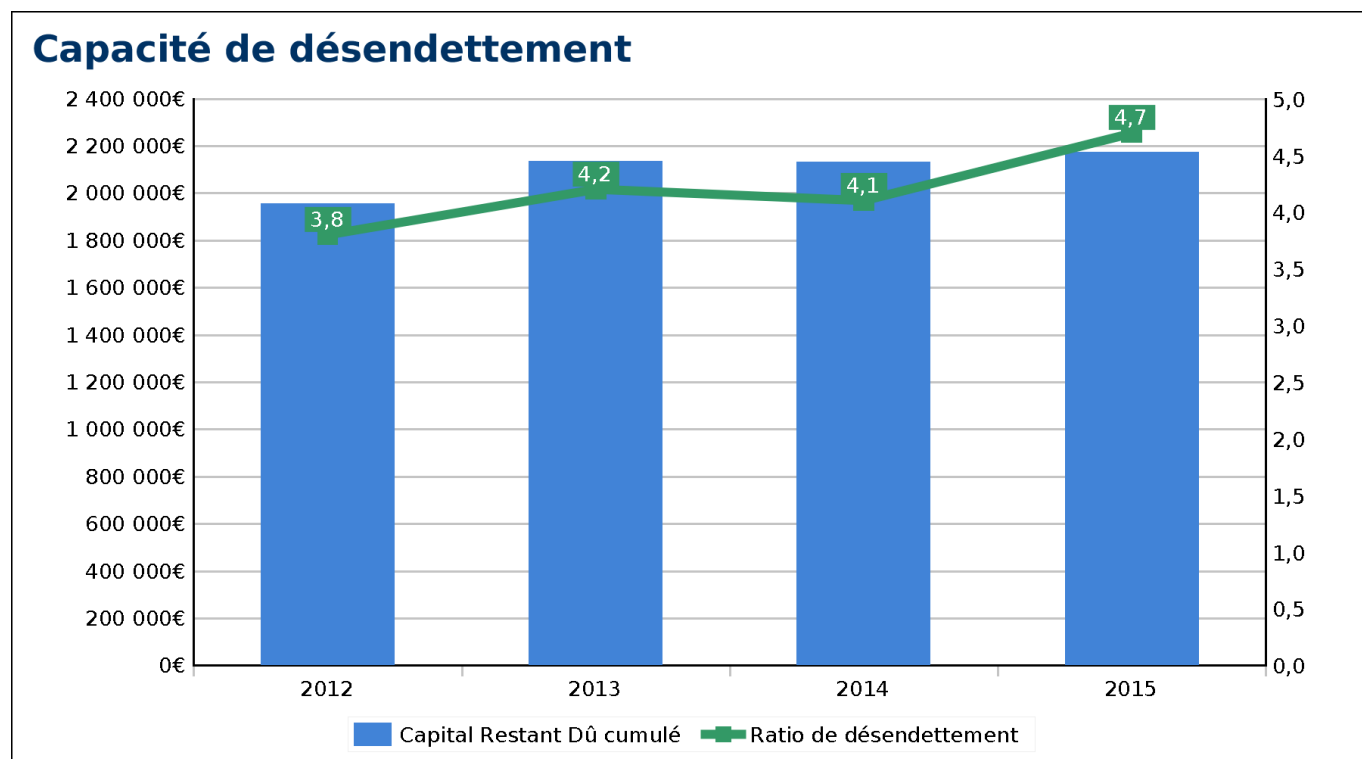
Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



2) Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2012	2013	2014	2015
Ratio de désendettement	3,8 ans	4,2 ans	4,1 ans	4,7 ans



Malgré le recours permanent à l'emprunt sur les 5 dernières années, on se rend compte que le ratio de désendettement stagne dans la fourchette de risque des plus confortables, considérant qu'une moyenne de 5 petites années serait nécessaire si la ville consacrait toute son épargne brute au remboursement complet de la dette.

D) La fiscalité directe

1) Les bases fiscales

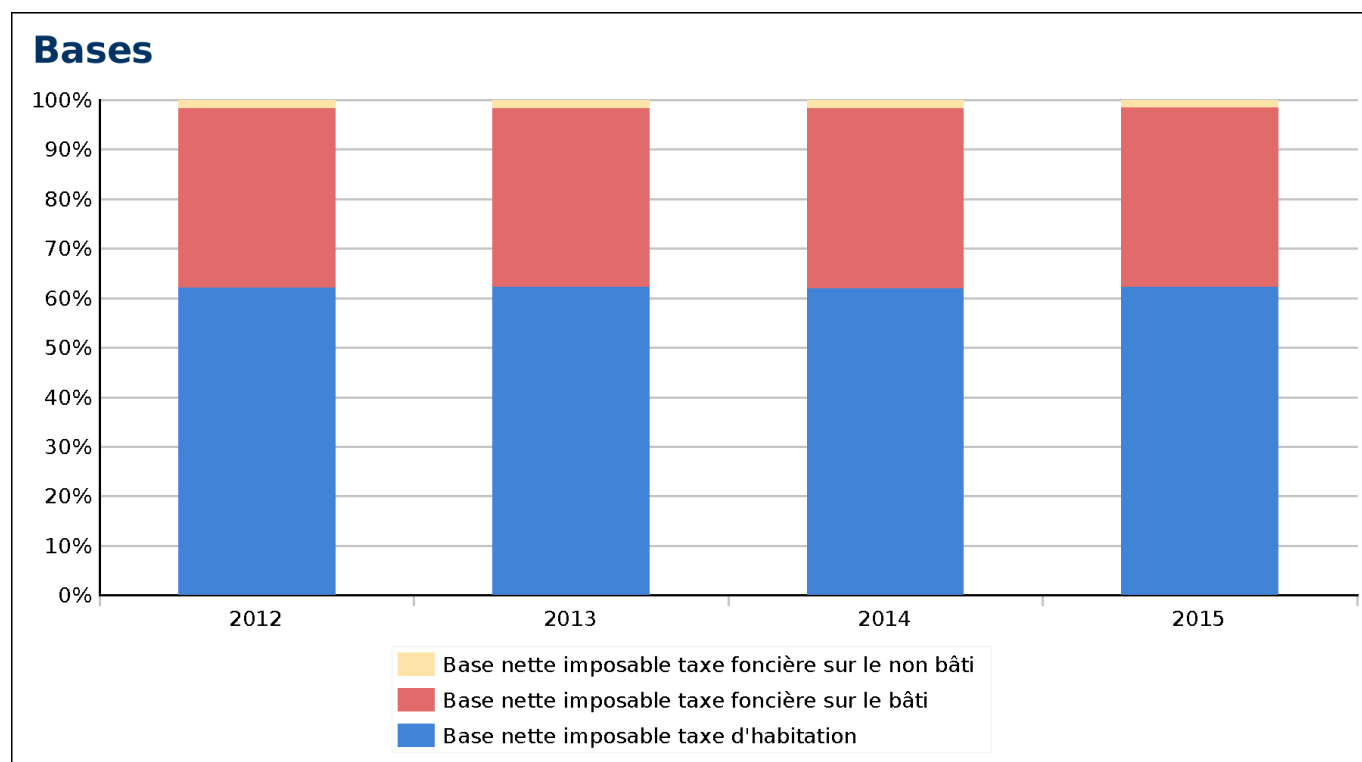
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2012	3 626 607	2 118 576	103 698
2013	3 807 026	2 201 795	106 477
2014	3 890 308	2 290 780	105 931
2015	4 105 961	2 381 732	105 951

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2012	4,44 %	3,39 %	-1,24 %
2013	4,97 %	3,93 %	2,68 %
2014	2,19 %	4,04 %	-0,51 %
2015	5,54 %	3,97 %	0,02 %



2) Les taux et produits fiscaux

a/ Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2012	14,32 %	25,86 %	58,2 %
2013	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2014	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2015	14,39 %	25,99 %	58,49 %

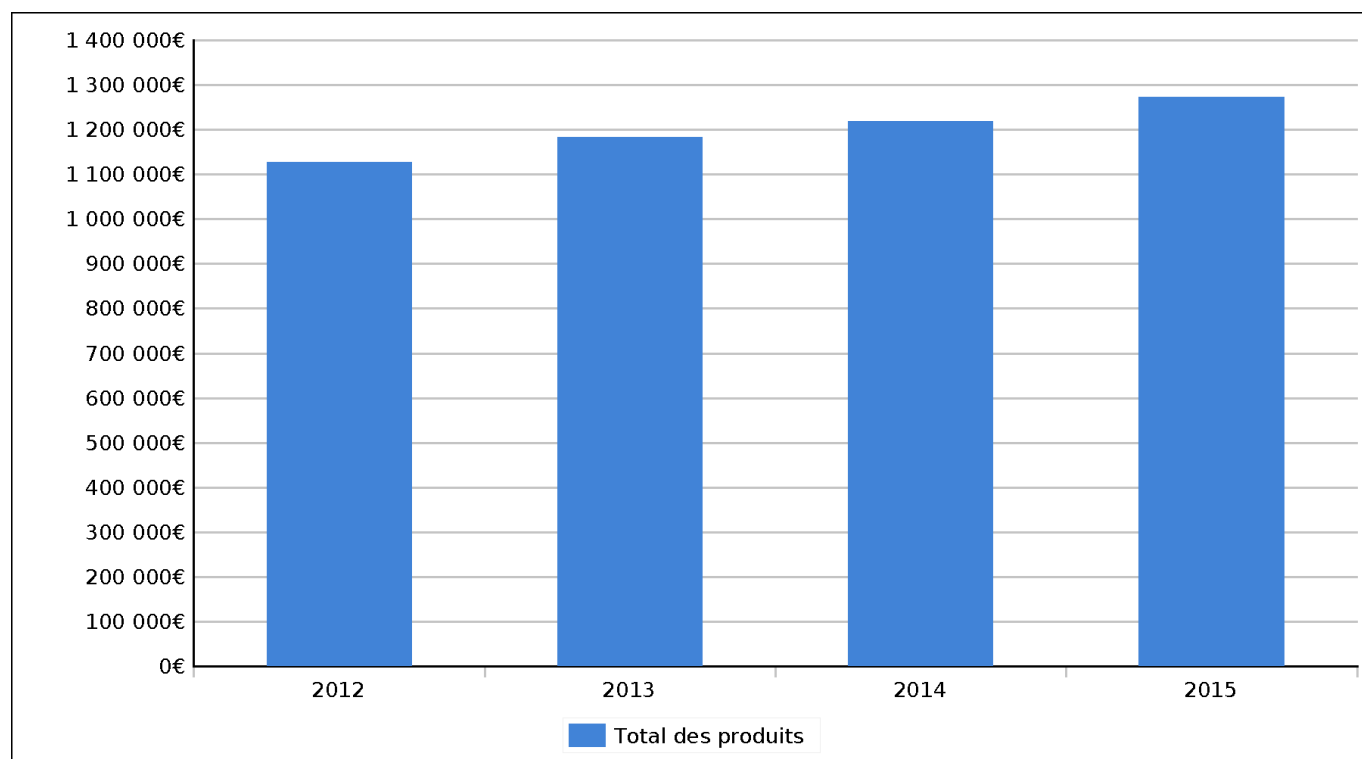
Evolution

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2012	0,99 %	1,02 %	1,01 %
2013	0,49 %	0,5 %	0,5 %
2014	0 %	0 %	0 %
2015	0 %	0 %	0 %

b/ Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 1 127 431 € en 2012 contre 1 271 989 € en 2015

	2012	2013	2014	2015
Produit de la CFE	0	0	0	0
Produit de la TH	519 330	547 831	559 815	590 848
Produit de la TFB	547 864	572 247	595 374	619 012
Produit de la TFNB	60 352	62 278	61 959	61 971
Rôles supplémentaires	-115	472	935	158
Total des produits	1 127 431	1 182 828	1 218 083	1 271 989



Valorisation des recettes fiscales d'environ 13% entre 2012 et 2015, notamment consécutive à une revalorisation constante annuelle des bases par le législateur et d'un dynamisme démographique favorable à la ville ; celle-ci privilégiant une politique fiscale annuelle de taux contenus.

Une démarche de révision complète des bases fiscales de la ville pourrait apporter de nouvelles marges de manœuvre supplémentaires tout en conservant une politique fiscaliste de stagnation de taux, d'où la mise en place souhaitable d'un observatoire fiscal similaire à celui encadré au travers du pacte fiscal et financier de solidarité, acté par Bourges Plus et évoqué précédemment.

E) Les dépenses

1) Les dépenses de fonctionnement

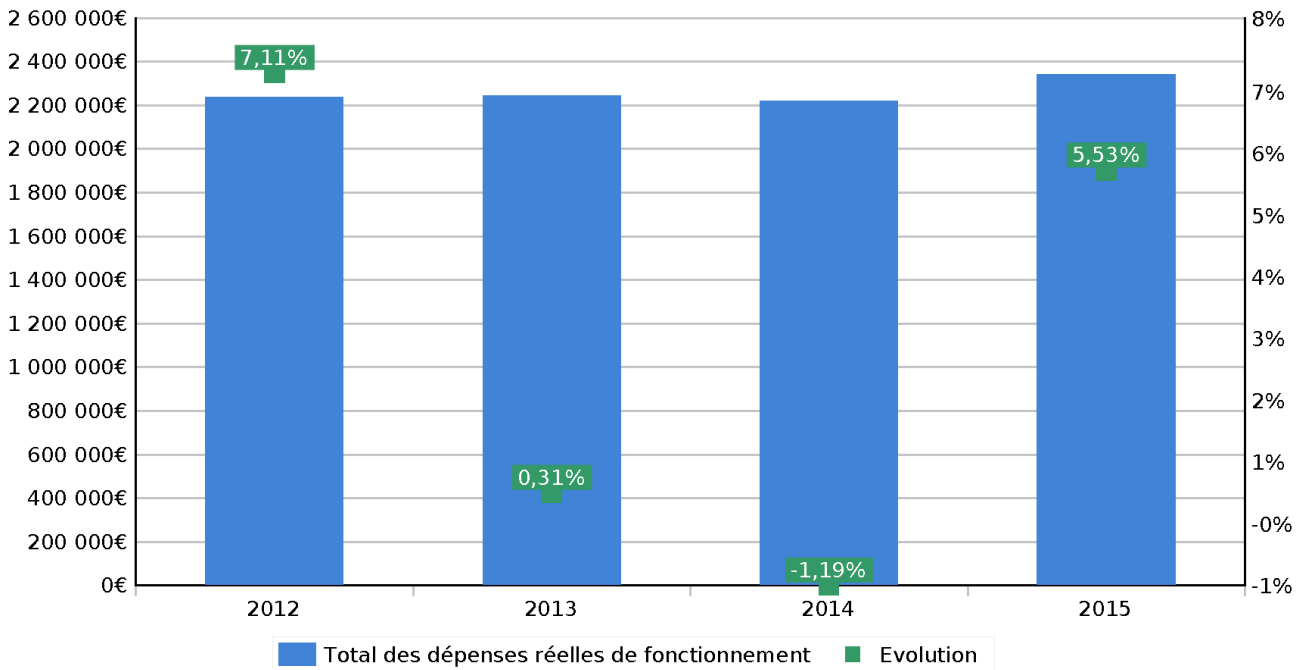
	2012	2013	2014	2015
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 238 355	2 245 378	2 218 575	2 341 270
Evolution en %	7,11 %	0,31 %	-1,19 %	5,53 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	1 311 681	1 346 285	1 368 816	1 461 960
Evolution en %	3,48 %	2,64 %	1,67 %	6,8 %
Charges à caractère général (chap.011)	724 643	675 800	627 961	633 287
Evolution en %	22,11 %	-6,74 %	-7,08 %	0,85 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	16 938	37 393	36 099	36 802
Evolution en %	-68,82 %	120,77 %	-3,46 %	1,95 %
Subventions versées (art 657)	45 512	49 517	40 630	53 059
Evolution en %	0,61 %	8,8 %	-17,95 %	30,59 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	82 235	82 118	82 631	92 674
Evolution en %	9,78 %	-0,14 %	0,63 %	12,15 %
Intérêts de la dette (art 66111)	40 502	48 389	51 353	51 391
Evolution en %	-17,88 %	19,47 %	6,13 %	0,07 %
Autres dépenses	15 630	1 346	4 929	2 221
Evolution en %	213,67 %	-91,39 %	266,06 %	-54,93 %
Atténuation de Produits	1 214	4 528	6 155	9 875
Evolution en %	0	272,98 %	35,93 %	60,44 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1,51 %	4,6 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3,68 %	11,46 %
Charges à caractère général (chap 011)	-4,39 %	-12,61 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	29,52 %	117,28 %
Subventions versées (art 657)	5,25 %	16,58 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	4,06 %	12,69 %
Intérêts de la dette (art 66111)	8,26 %	26,88 %
Autres dépenses	-47,81 %	-85,79 %
Atténuation de produit	101,11 %	713,43 %

Dépenses de fonctionnement



Après 2 années 2013 et 2014 au « point mort », les dépenses de fonctionnement témoignent d'une petite hausse significative en 2015. A l'origine de celle-ci, quelques subventions versées de manière tout à fait exceptionnelle, une péréquation verticale plus marquée, telle qu'initialement attendue, des indemnités élus plus conséquentes, en rapport avec la nomination d'un adjoint supplémentaire, et enfin des charges de personnel plus prépondérante en raison notamment, d'un impact sur l'année entière des renforcements d'effectifs procédés courant 2014 parallèlement aux changements de rythmes scolaires, de remplacements divers opérés par nécessité sur le même secteur pour palier des absences maladie quantifiables, une première organisation des élections départementales en tant que chef-lieu de canton, ayant contribué à gonfler le volume des heures supplémentaires des agents réquisitionnés, une régularisation obligatoire de cotisation retraite en faveur d'un agent arrivé bientôt au terme de sa carrière, une évolution constante de ces mêmes contributions sociales programmées de manière certaine jusqu'à l'horizon 2017, une ancienneté plus coûteuse d'un personnel vieillissant, le bénéfice d'un régime indemnitaire évolutif assorti malgré tout d'un certain degré de contenance. En outre, il faut signaler un maintien à périmètre constant, des charges à caractère général, stabilisées efficacement au travers des économies d'échelles amorcées depuis la précédente mandature.

2) Les dépenses d'investissement

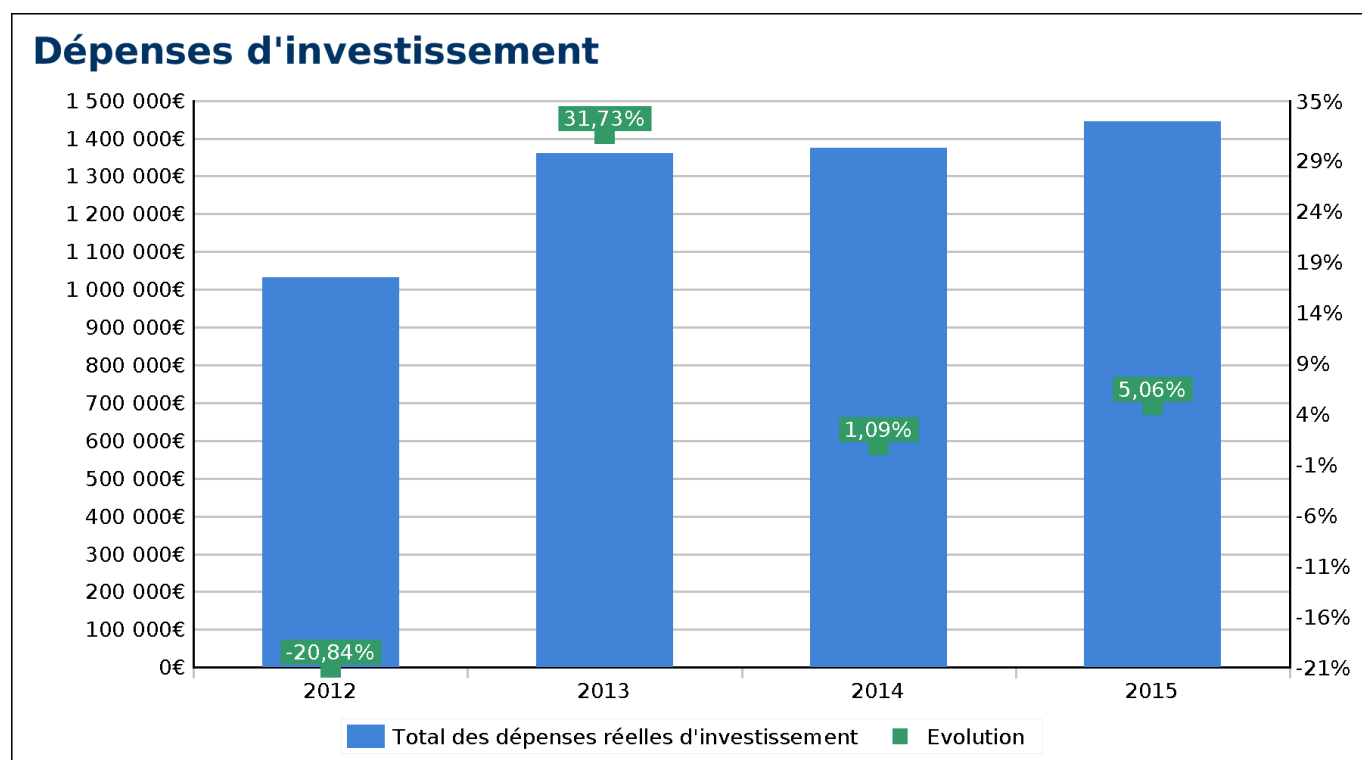
	2012	2013	2014	2015
Total des dépenses réelles d'investissement	1 033 212	1 361 006	1 375 883	1 445 529
Evolution en %	-20,84 %	31,73 %	1,09 %	5,06 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	857 979	1 164 268	1 035 631	1 239 541
Evolution en %	-19,7 %	35,7 %	-11,05 %	19,69 %
Subventions d'équipement (art 204)	30 844	32 823	161 030	7 268
Evolution en %	0	6,42 %	390,6 %	-95,49 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	144 389	163 914	177 920	198 720
Evolution en %	0,95 %	13,52 %	8,54 %	11,69 %
Autres investissements hors PPI	0	-0	1 302	-0
Evolution en %	-100 %	-	-	-100 %

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors PPI).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	11,84 %	39,91 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	13,05 %	44,47 %
Subventions d'équipement (art 204)	-38,24 %	-76,44 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	11,23 %	37,63 %
Autres investissements hors PPI	0	0

La combinaison « autofinancement sauvegardé + maîtrise des dépenses de fonctionnement + recours contenu à l'endettement » permet notamment à la ville de TROUY, de poursuivre une certaine stratégie d'investissements constante, toute aussi nécessaire au renouvellement des équipements, qu'impondérable pour le maintien du dynamisme de la ville, à travers la concrétisation de nouveaux projets.



Les projets menés à bien en 2015 selon cette logique, sont les suivants :

Programme « Scolaire » : 64 755 €

Travaux de rénovation et autres aménagements ponctuels dans les écoles pour **60 734 €** (répartis au travers de la première tranche de travaux concernant la réfection de toiture de l'école primaire bourg pour 25 052 €, plusieurs installations de stores occultant pour 4 952 €, la mise aux normes de sanitaires avec adaptabilité aux handicapés pour 10 598 €, des travaux de rénovation de clôture pour 11 520 €, le changement d'une porte sécurisée à la chaufferie des Talleries pour 2 810 € et enfin un reengazonnement de cours pour 5 801 €)

Mobilier de renouvellement, matériel informatique de renouvellement, électroménagers et autres acquisitions diverses pour **4 021 €**

Programme « Voirie » : 568 021 €

Aménagement sécuritaire rue du mai pour **249 266 €**

Aménagement parking route de la Chapelle pour **111 235 €**

Travaux d'aménagement et de rénovation divers de voirie pour un total de dépenses représentant **171 097 €**, comprenant dans le détail, les travaux suivants :

- Rénovation place des Vignes	17 382 €
- Rénovation rue des Noyers	10 613 €
- Rénovation rue des Bouleaux	25 206 €
- Rénovation rue des Jacinthes	18 877 €
- Rénovation quartier Marjolaine	5 992 €
- Rénovation allée Sainte Hélène	999 €
- Bitumes trottoirs rues Pasteur et Yves Montand	24 000 €
- Bitume les Vallées	29 318 €
- Bordurage massifs EV + bitumes trottoirs rue du Paradis	16 910 €
- Réfection des accès et du réseau EP au hameau des Mondors	15 823 €
- Réfection d'enrobé à l'entrée du cimetière	1 248 €
- Captation des eaux pluviales devant portail école Primaire Bourg situé rue Louise Michel	2 749 €
- Terrassement d'une partie du terrain de la déchetterie	1 980 €

Finition travaux de voirie des lotissements Saint Jean et Brigamilles pour **7 472 €**

Missions d'assistance à maître d'ouvrage pour sécurisations rue du Mai, routes du Subdray et Châteauneuf, aménagement parking route de la Chapelle pour **18 450 €**

Mobiliers urbains, signalisations et plantations en voirie pour **10 501 €**

Programme « Eclairage public » : 7 268 €

Travaux d'aménagement et de rénovation sur réseaux d'éclairage public places de l'église et mairie, rues du Paradis et Hervé Bazin via plan REVE pour **7 268 €**.

Programme « Espace Jean-Marie Truchot » : 26 993 €

Reliquat de travaux liés à la création de la salle sportive de l'Espace Jean-Marie Truchot pour **1 912 €**

Maitrise d'œuvre, travaux et autres frais liés à la création de la salle sportive pour **1 054 €**

Travaux de rénovation afférents aux anciennes structures de l'Espace Jean-Marie Truchot pour **14 148 €**

Acquisition de mobilier pour la structure à hauteur de **9 879 €**

Programme « Bâtiments communaux » : 344 531 €

Reliquat de travaux et équipements divers liés à l'aménagement des locaux du Service Technique pour **5 469 €**

Travaux d'investissements divers bâtiments socio-culturels pour un total de **24 062 €** (répartis au travers d'anti-pince doigt CDL pour 1 461 €, carrelage et peinture préfas bibliothèque pour 11 751 € et isolation plafond suspendu salle du conseil mairie et première tranche de réfection des gouttières de la mairie pour un total de 10 850 €)

Transaction immobilière du château ROZE pour la somme de **315 000 €**

Programme « Cimetière-Eglise » Néant

Programme « Acquisitions et équipements municipaux » 218 294 €

Equipements de matériels pour Espace verts, Technique et parc automobile pour **52 191 €**

Mobilier de renouvellement tous secteurs (hors scolaire) pour **10 968 €** (répartis au travers du mobilier acquis au profit de la banque alimentaire, secteur Jeunesse, CDL pour 10 431 € et complément de mobilier pour la salle du conseil municipal à hauteur de 537 €)

Equipements en matière de festivité pour **2 238 €**

Equipements en matière du secteur jeunesse pour **600 €**

Matériel bureautique et informatique de renouvellement des parcs informatiques pour **10 997 €** (dont acquisition du nouveau serveur informatique pour 2 586 €)

Transaction foncière des parcelles « Parc boisé+clairière du Domaine Rozé » pour **141 300 €**

Programme « Stade et équipements sportifs » 16 948 €

Travaux d'aménagement et réfection sur bâtiments et/ou surfaces sportives pour **4 465 €** (correspondant à la pose et fabrication de 2 portes métalliques au Club House foot)

Reliquat de travaux, assistance à maître d'ouvrage et autres missions liées à la transformation du terrain synthétique de football pour **12 483 €**

F) Les recettes

1) Les recettes de fonctionnement

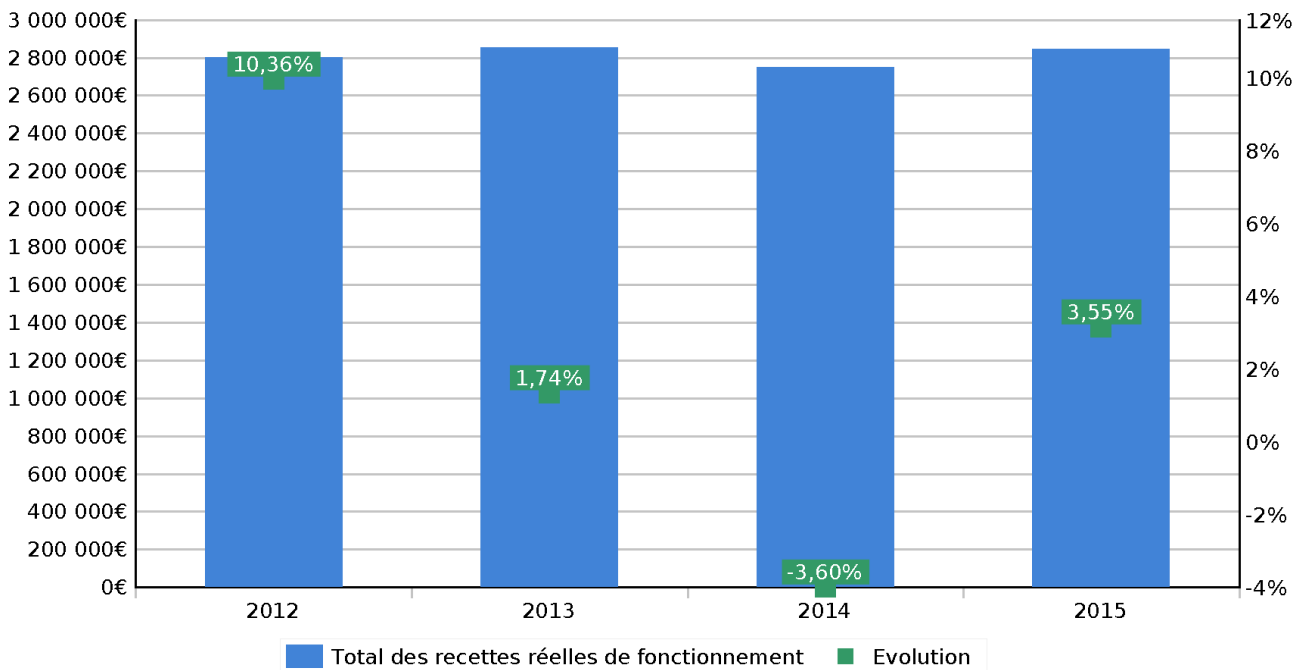
	2012	2013	2014	2015
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 804 146	2 852 889	2 750 274	2 847 943
Evolution en %	10,36 %	1,74 %	-3,6 %	3,55 %
Produit des contributions directes (art 73111)	1 127 431	1 182 828	1 218 083	1 271 989
Evolution en %	3,88 %	4,91 %	2,98 %	4,43 %
Fiscalité indirecte	186 309	203 710	190 093	187 462
Evolution en %	2,46 %	9,34 %	-6,68 %	-1,38 %
Dotations	945 232	963 936	956 573	981 889
Evolution en %	10,42 %	1,98 %	-0,76 %	2,65 %
Atténuation de charges (chap 013)	20 152	17 417	24 470	27 597
Evolution en %	-44,88 %	-13,57 %	40,5 %	12,78 %
Fiscalité transférée	19 593	19 593	19 593	19 593
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres recettes	505 429	465 406	341 463	359 412
Evolution en %	39,81 %	-7,92 %	-26,63 %	5,26 %

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	0,52 %	1,56 %
Produit des contributions directes (art 73111)	4,1 %	12,82 %
Fiscalité indirecte	0,21 %	0,62 %
Dotations	1,28 %	3,88 %
Atténuation de charges (chap 013)	11,05 %	36,95 %
Fiscalité transférée	0 %	0 %
Autres recettes	-10,74 %	-28,89 %

Recettes de fonctionnement



Après une baisse fondée des recettes de fonctionnement sur l'exercice 2014, 2015 reflète un excellent niveau de recettes de fonctionnement, malgré la baisse effective des dotations annoncées, particulièrement DGF et DNP pour un manque à gagner s'évaluant finalement aux alentours de 67 000 €.

Un retour considérable de près de 40 000 € sur la dotation solidarité rurale, de part, l'éligibilité maintenue à la fraction « bourg-centre », permet en partie de compenser ces autres minorations imposées par l'Etat.

L'autre point très positif réside au travers des recettes issues de la fiscalité directe locale et quoiqu'une politique de taux contenu soit privilégiée, celles-ci procurent malgré tout, un niveau de recettes supplémentaires constant, représentant en 2015, un complément de 54 000 € par rapport à 2014...

En outre, il faut noter le fameux fond d'amorçage des nouveaux rythmes scolaires, perçu pour 30 000 € et permettant ainsi de compenser en partie, les dépenses de personnel agrémentées à ce titre dans ce même secteur.

Notons aussi à ce sujet, l'encaissement de 3 000 €, au titre d'indemnités versées par l'ASP, suite au recrutement d'un contrat aidé pour faire face aux changements de rythmes scolaires.

Les remplacements temporaires d'agents en position de maladie affichent eux aussi, une compensation partielle des charges engendrées, via des indemnités journalières parallèles.

Une dotation pour participation aux frais électoraux avancés lors des élections départementales permet de compenser les charges de personnel évoquées ci-avant pour 7 726 €.

Enfin, l'encaissement (10 109 €) plus conséquent cette année, de produits exceptionnels (cessions foncières et/ou mobilières, indemnités assurance sur sinistres), vient compléter cet ensemble tout à fait satisfaisant de recettes.

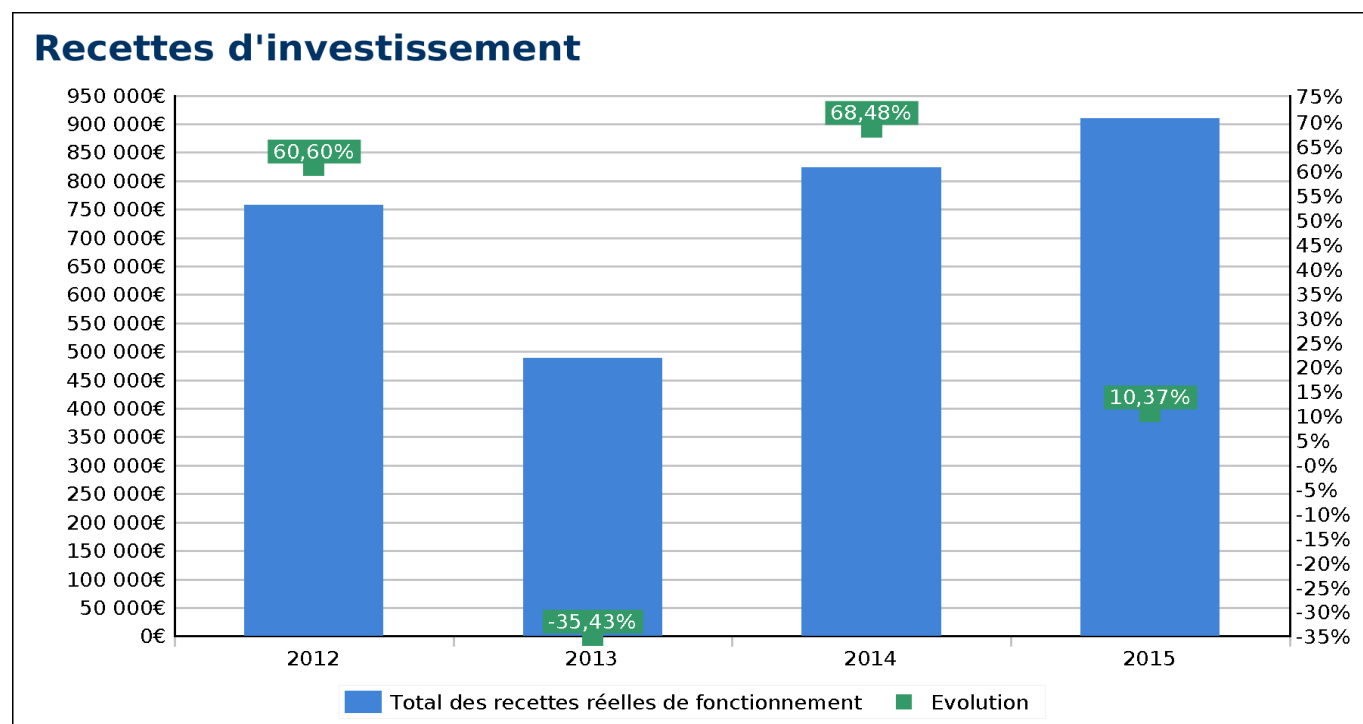
2) Les recettes d'investissement

	2012	2013	2014	2015
Total des recettes réelles d'investissement	757 864	489 329	824 410	909 875
Evolution en %	60,6 %	-35,43 %	68,48 %	10,37 %
FCTVA (art 10222)	179 325	133 753	178 757	162 157
Evolution en %	306,12 %	-25,41 %	33,65 %	-9,29 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	161 167	146 528	216 447	249 602
Evolution en %	-48,66 %	-9,08 %	47,72 %	15,32 %
Autres subventions	0	0	0	0
Evolution en %	-100 %	0	0	0
Taxe d'urbanisme	95 372	49 048	69 555	83 408
Evolution en %	18,12 %	-48,57 %	41,81 %	19,92 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	322 000	160 000	220 000	400 000
Evolution en %	0	-50,31 %	37,5 %	81,82 %
Recettes diverses	0	0	139 651	14 708
Evolution en %				-89,47 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap 27), les opérations pour compte de tiers (chap 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt)

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	6,28 %	20,06 %
FCTVA (art 10222)	-3,3 %	-9,57 %
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	15,7 %	54,87 %
Autres subventions	0	0
Taxe d'urbanisme	-4,37 %	-12,54 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	7,5 %	24,22 %
Recettes diverses	0	0



Au même titre que pour le fonctionnement, 2015 reflète un excellent niveau de recettes d'investissements, parmi lesquelles, on peut notamment rappeler :

- un haut niveau d'encaissement des taxes d'aménagement, plus important encore que 2014, à mesurer malgré tout pour ce qui concerne les années à venir, puisque nous attendions de nombreux reliquats des années précédentes. Toutefois, une part certaine de ce bon niveau de recettes, reste lié d'une part à l'accroissement constant de la population et d'autre part, à la réforme de la fiscalité d'urbanisme entrée en vigueur au 01/03/2012, engendrant des taxations plus conséquentes envers chaque projet d'aménagement.
- un niveau de compensation de TVA forcément proportionnellement aussi intéressant que demeure parallèlement le niveau soutenu des investissements antérieures
- un niveau de subventions optimisé par rapport aux projets réalisés et aux financements potentiels consentis parallèlement par les collectivités territoriales de rattachement
- la contractualisation de 2 nouveaux emprunts complémentaires à des conditions de marché exceptionnellement favorable (< à 2%) pour 400 000 € sur 15 ans, rattaché aux financements des transactions foncières du château, parc et prairie afférente au Domaine ROZE

A cet ensemble commun, et par soucis de détail, quant au niveau de subventions optimisé par rapport aux projets réalisés et aux financements potentiels consentis, citons :

Programme « Cimetière-Eglise »

Financement DETR sur dernière tranche de travaux pour reprise de sépultures au cimetière à hauteur de **14 708 €**

Programme « Acquisitions et équipements municipaux »

Financement exceptionnel de l'Etat pour **612.42 €**, sur acquisition d'une borne d'accès informatique rendue obligatoire par le législateur pour "référendum partagé"

Programme « Stade et équipements sportifs »

Encaissement de la totalité des financements attendus sur le marché de travaux de transformation du terrain de football en terrain synthétique pour un ensemble de **248 989.20 €**, réparti au travers des subventions suivantes :

Versement du contrat régional d'agglomération de Bourges Plus pour 177 700 €

Reliquat de fonds Fédération de Football Amateur pour 30 000 €

Versement du contrat départemental d'opération pour 32 552.65 €

Financement par fonds Parlement pour 8 736.55 €

G) Le financement de l'investissement

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

a/ Rappel des investissements prévus au PPI

	2012	2013	2014	2015
Sous-total dépenses d'équipement	888 823	1 197 091	1 196 661	1 246 808

b/ Le financement

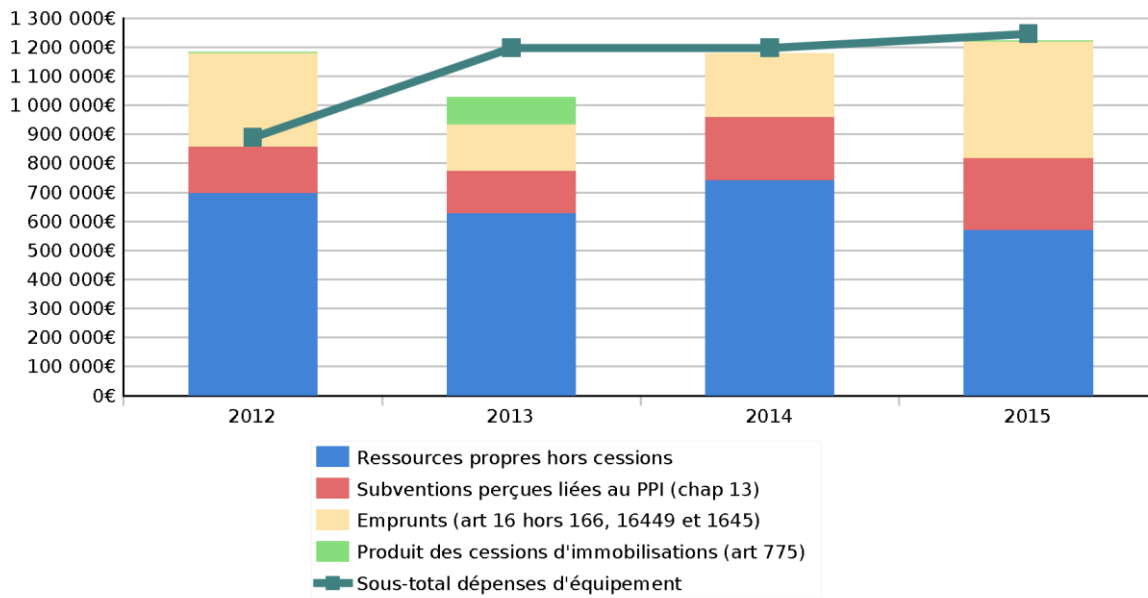
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2012	2013	2014	2015
Epargne nette (a)	416 514	348 969	352 330	301 903
FCTVA (b)	179 325	133 753	178 757	162 157
Autres recettes (c)	95 372	49 048	209 206	98 116
Produit de cessions (d)	4 888	94 628	1 450	6 050
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	696 099	626 398	741 743	568 227
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	161 167	146 528	216 447	249 602
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	322 000	160 000	220 000	400 000
Financement total h = (e+f+g)	1 179 266	932 926	1 178 190	1 217 829

Résultat de l'exercice	290 443	-264 165	-19 773	-28 980
------------------------	---------	----------	---------	---------

Un résultat négatif diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement. La collectivité devra surveiller à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre. Un résultat positif l'augmentera permettant ainsi de reconstituer un fonds de roulement qui pourra être utilisé pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



Les documents graphiques et numériques ci-dessus nous permettent de visualiser que les ressources propres de la ville financent pour moitié, les investissements de la commune.
Le recours par ailleurs accentué en 2015 à l'emprunt, permet une dynamique d'investissement relativement pérenne et en progression constante.

H) Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2012	2013	2014	2015
Ratio 1	565	567	560	585
Ratio 2	284	298	307	318
Ratio 3	708	720	694	712
Ratio 4	216	294	261	310
Ratio 5	458	497	493	494
Ratio 6	225	231	229	222
Ratio 7	58,6 %	59,96 %	61,7 %	62,44 %
Ratio 9	84,97 %	84,45 %	87,14 %	89,19 %
Ratio 10	30,6 %	40,81 %	37,68 %	43,52 %
Ratio 11	76,15 %	74,71 %	79,03 %	83,38 %

Ratio 1= Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2= Produit des impositions directes / population

Ratio 3= Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4= Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5= Encours de la dette / population

Ratio 6= Dotation globale de fonctionnement / population

Ratio 7= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Ratio 8= Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

Ratio 9= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 10= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Ratio 11= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Les ratios ci-avant résument parfaitement les tendances énumérées au travers des précédentes analyses :

-Coût de fonctionnement maîtrisés, avec une place prépondérante des charges de personnels, qui traduisent des besoins humains déployés au travers des nombreux services publics proposés par la ville

-Politique fiscale modeste quoique une mobilisation fiscale élevée, vouée à compenser des faibles bases, notamment du fait d'une attractivité du territoire payante

-Recettes de fonctionnement honorables, mais à reconsidérer par rapport à la moyenne de référence, demeurant toutefois largement plus élevée

-Propension maintenue à l'investissement, reflétant tout à fait l'effort fourni à ce niveau dans la strate d'appartenance

-Ratio dette par habitant particulièrement performant car largement en deçà de la moyenne de référence

-Capacité d'autofinancement confortable et niveau actuel d'endettement particulièrement supportable par la collectivité

Une autre analyse des ratios de structure peut nous amener à positionner la situation d'endettement de notre commune par rapport aux seuils dits de fragilité et critique.

Cette étude affichée ci-après et présentée par le trésorier le 15 janvier dernier, nous confirme le niveau d'endettement maîtrisé de notre commune et laisse une porte ouverte à de nouveaux investissements 2016.

Désignation du ratios	Budget Principal A	Consolidation B	Seuil de fragilité C	Différence A-C	Différence B-C
Coefficient d'autofinancement courant =					
<u>Charges de fct + rbt en K dette</u>	0,894	0,895	0,935	- 0,041	- 0,040
Produits de fct					
Ratio de rigidité des charges structurelles =					
<u>Charges de pers.+contingents+intérêts</u>	0,545	0,538	0,559	- 0,014	- 0,021
Produits de fct					
Ratio de surendettement =					
<u>encours de dette au 31/12/15</u>	0,836	0,869	0,916	- 0,080	- 0,047
Produits de fct					

Désignation du ratios	Budget Principal A	Consolidation B	Seuil critique	Différence A-C	Différence B-C
Coefficient d'autofinancement courant =					
<u>Charges de fct + rbt en K dette</u>	0,894	0,895	1,048	- 0,154	- 0,153
Produits de fct					
Ratio de rigidité des charges structurelles =					
<u>Charges de pers.+contingents+intérêts</u>	0,545	0,538	0,584	- 0,039	- 0,046
Produits de fct					
Ratio de surendettement =					
<u>encours de dette au 31/12/15</u>	0,836	0,869	1,500	- 0,664	- 0,631
Produits de fct					

I) Données générales des budgets annexes

Le parcours des données financières liées au budget principal, démontre à lui seul les notions de santé et marge de manœuvre de la ville.

Par ailleurs, il paraît toujours intéressant de ne pas occulter les éventuels budgets annexes, qui peuvent toujours avoir une conséquence éventuelle, notamment sur le fond de roulement consolidé.

Au 31 décembre 2015, seul le budget relatif au « bâtiment commercial » reste annexé à celui du budget principal.

Ce budget, créé en 2005, au bénéfice de la construction d'un bâtiment polyvalent voué à la location en faveur de commerçants de proximité, a nécessité une subvention d'équilibre provenant du budget principal lors de ses 7 premières années de fonctionnement.

Depuis 2013, un résultat excédentaire, certes minime mais tout de même positif, permet désormais à cette entité annexe de s'auto-équilibrer, voire même de se constituer une enveloppe financière modérée, en vue de travaux de rénovation ultérieurs.

L'échéance de remboursement d'un emprunt a effectivement permis de diminuer suffisamment les charges financières liées au remboursement de la dette initiale, expliquant cette autonomie certaine, tout en préservant par ailleurs, une augmentation contenue des loyers, telle qu'actée durant l'exercice 2015, avec une augmentation limitée à 1%, lors du renouvellement des différents baux commerciaux.

Au final, un budget annexe tout aussi discret qu'important, par rapport au service de proximité indispensable qu'il rend à la population et au-delà, à l'attractivité qu'il procure au territoire communal.

Retrospective financière du budget annexe du bâtiment commercial			
	Montants ci-dessous énumérés en HT		
	Rétrospective		
	2013	2014	2015
Produit des ventes et prestations	601	620	696
Dotations	23 674	25 948	25 635
Autres recettes d'exploitation	522	7 640	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	24 797	34 208	26 332
Charges à caractère général (chap 011)	2 848	4 801	4 443
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	6 787	3
Intérêts de la dette (art 66111)	7 337	6 810	6 263
Autres dépenses de fonctionnement	- 41	- 43	- 45
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 143	18 356	10 665
Epargne de gestion	21 991	22 662	21 930
Intérêts de la dette	7 337	6 810	6 263
Epargne brute	14 654	15 853	15 667
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	14 281	14 808	15 355
Epargne nette	373	1 044	312
FCTVA (art 10222)	0	0	0
Emprunts	0	0	0
Autres recettes	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	0	0	0
Autres investissements hors PPI	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	14 281	14 808	15 355
Autres dépenses d'investissement	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	14 281	14 808	15 355
Fonds de roulement en début d'exercice	3	376	1 420
Résultat de l'exercice	373	1 044	312
Fonds de roulement en fin d'exercice	376	1 420	1 732
Capital Restant Dû cumulé	204 365	190 084	175 276

Tel que nous l'avons parcouru durant cette seconde partie, les différents tableaux de bord des agrégats, reflètent une situation financière particulièrement rassurante, fruit d'une gestion saine et de décisions rationnelles sur la commune de Trouy, résultat d'un travail assidu et suivi des services comme des élus (bilan identique par ailleurs approuvé par le trésorier le 15 janvier dernier...)

En dépit des hypothèses d'évolution décrites en première partie, nul doute que cette assise financière confortable, constituera un atout supplémentaire pour combiner au mieux les différents leviers indispensables à un équilibre budgétaire durable.

TROISIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2016

A) Les principes fondamentaux qui scellent les orientations

Tel qu'amorcé lors de l'exercice budgétaire 2015, les orientations 2016 s'appuieront à la fois sur les engagements pris auprès de la population lors des dernières élections municipales de 2014 et sur l'ensemble des réflexions approuvées au travers de la lettre de cadrage du 12 novembre 2015 (ci-jointe en annexe).

Il s'agit là en somme, d'un axe de travail, portant principalement sur :

- La réhabilitation des voies, des trottoirs et de notre patrimoine bâti ;
- La préservation voire l'amélioration du cadre de vie environnemental ;
- Le maintien des services, tant sur l'organisation générale que sur les équipements et matériels de l'ensemble ;
- La refonte du site internet de la ville, plus en phase avec les solutions web actuelles et indispensable à l'éthique et dynamisme communicatif de notre commune ;
- La considération de nos jeunes et adolescents à travers le lancement d'un Espace jeunes ;
- Des premières réflexions en faveur de l'aménagement futur éventuel de l'espace du Château ROZE ;

De cette liste de projets, n'oublions pas toutefois de rappeler, que les actions doivent en priorité porter sur la sécurité des routes et des bâtiments, respectant une certaine équité dans la répartition et un financement tolérable.

Par ailleurs, l'élaboration du budget 2016 sera contrainte par les mesures de fonds suivantes :

- Plafonnement, dans la mesure du possible aux alentours de 1% et à périmètre équivalent en terme d'effectifs, les charges de personnel, qui suivront toutefois les évolutions législatives, réglementaires et statutaires bonifiées ;
- Diminution souhaitée de l'ensemble des autres dépenses aux alentours de 1.5% ;
- Application éventuelle d'un alignement fiscal et tarifaire proportionnellement très modéré, mais néanmoins nécessaire au maintien durable, voire à l'amélioration quantifiable des services envers la population (entre 1,5 et 1,7%);
- Promouvoir au maximum et pour chaque programme identifié, les recettes escomptables à cet effet, dans le cadre notamment des fonds de concours et des contrats régionaux d'agglomération nouvelle génération ;
- Les recettes pourront éventuellement être adossées en complément à un emprunt dont les taux durablement bas, nous incitent à être entrepreneurs dans le cadre de nos possibilités budgétaires ; ceci ayant pour objectif le maintien des emplois de nos entreprises

B) Configuration du budget 2016 :

Rappelons avant tout, que les sommes évoquées ci-dessous, récapitulent un ensemble d'orientations, reflétant les réflexions de la municipalité en la matière et ne valant aucunement, budget acté de l'exercice à venir ; la préparation budgétaire étant encore en cours de réalisation, au moment de ce débat.

1) La section de fonctionnement :

En vertu du contexte d'élaboration et de la santé financière évoqués ci-avant, la section de fonctionnement du budget 2016 sera établie autour d'un but principal, celui d'échapper au plus à « l'effet de ciseau » et à un morcellement conséquent de l'autofinancement.

En reprenant les tendances d'évolutions énoncées auparavant ainsi que les contraintes suggérées par la lettre de cadrage de Monsieur le Maire, l'objectif sera donc de respecter du mieux possible, les caractéristiques de la section de fonctionnement traduite ci-après.

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE	2015	2016	Evolution
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 837 830	2 803 464	-1,21%
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)			
Fiscalité directe locale	1 377 407	1 408 435	2,25%
dont : <i>Produit fiscal communal</i>	1 271 989	1 305 537	
<i>Compensation TP / DSC / FNGIR</i>	105 418	102 898	
Autres recettes fiscales (taxe pylone +affichage +droits de mutation)	101 636	103 284	1,62%
Dotations et participations	981 888	954 245	-2,82%
dont <i>DGF</i>	484 507	432 901	
<i>DSR</i>	290 923	336 656	
<i>Compensations ficales et fonds de péréquation</i>	149 302	136 188	
<i>Fonds d'amorçage, dérogations scolaires et subventions de fonct.serv.enfance</i>	57 156	48 500	
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	376 899	337 500	-10,45%
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 287 657	2 299 150	0,50%
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)			
Frais de Personnel	1 461 960	1 476 580	1,00%
Charges à caractère général	633 287	623 788	-1,50%
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct)	182 535	179 932	-1,43%
Fond de péréquation intercommunal	9 875	11 850	20,00%
Dépenses imprévues		7 000	#DIV/0!
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	550 173	504 314	-8,34%
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	50 539	55 450	9,72%
Intérêts de la dette	50 539	56 000	10,80%
Autres charges financières (+)	0	-550	#DIV/0!
Produits financiers (-)			
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	-7 038	-13 600	93,24%
Charges exceptionnelles (+)	3 072	3 000	-2,34%
Produits exceptionnels (-)	-10 110	-16 600	64,19%
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	506 672	462 464	-8,73%

Rappelons que ces éléments restent néanmoins à reconsidérer en fonction des affinements de préparation en cours et qui seront rapidement traités, notamment dans le cadre des prochaines commissions finances programmées en mars 2016.

2) La section d'investissement :

La projection d'investissements qui suit, s'appuie elle-aussi sur le fonds de roulement, les reports, résultats 2015 ainsi que les éléments contextuels et la lettre de cadrage.

Rappelons en outre, que les orientations 2016 tiendront compte, non seulement, des impératifs cités ci-avant, mais également, des choix d'opérations selon la démarche procédée depuis 2014, exposée ci-après.

Pour une meilleure lisibilité, 3 blocs de dépenses ont été identifiées :

1. Les dépenses dites incontournables ;
2. Les dépenses dites fortement nécessaires et souhaitables ;
3. Les dépenses dites nécessaires mais reportables.

a/ La définition des 3 blocs de dépenses

1. Sont considérées comme dépenses dites incontournables et engagées :

Les dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.11612-15 et L.2321-2) : il s'agit des dettes exigibles ou crédits de report, dont notamment les marchés notifiés ou autres actes engagés au moment de l'établissement du budget, de l'entretien des voies communales, d'une manière générale toutes celles qui assurent la continuité des services publics et visent la sécurité et la salubrité publiques.

2. Sont considérées comme dépenses dites fortement nécessaires, souhaitables :

Les dépenses nécessaires au développement et à l'aménagement de la ville en direction essentiellement de la population, de l'enfance aux seniors en passant par la jeunesse. La création ou l'évolution des services, structures et infrastructures permet de maintenir une population et d'être attractif pour l'attirer.

3. Sont considérées comme dépenses dites nécessaires mais reportables :

Hormis les cas de dangerosité et d'insalubrité, les dépenses visant à valoriser et enrichir l'activité municipale et le patrimoine communal.

b/ Le contenu des 3 blocs de dépenses

b-1/ Les dépenses dites incontournables ou de priorité très élevée, sont :

Programme « Voirie »

279 019 €

Sécurisation de voirie :

- Route de Châteauneuf – face mairie annexe
- Entrées de Trouy RD31 (route du Subdray) et RD73 (rue du Grand Chemin)
- Coussins berlinois rues du Lac et Château Gaillard
- Arrêts de bus route de la Chapelle
- Réfection canalisation EP effondrée rue du Champs du Puits
- Nettoyage et sécurisation de la Trouée verte

Renouvellement en mobilier urbain, signalisation et plantations

Travaux d'aménagement et de rénovations diverses :

- Reliquat travaux d'aménagement parking route de la Chapelle
- Bitume chemin des Mondors
- Bitume chemin du Gros Buisson
- Aménagements et bitumage de trottoirs au Bourg et Talleries
- Rénovation placettes Talleries
- Réfection chemin Domaine de la Cure
- Travaux en vue de résorber les cas fréquents d'inondation au Bourg et Talleries
- Embranchement Saint-Jean / route de Saint Amand

Etudes et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour voiries diverses et PAV

Programme « bâtiments communaux »**86 349 €**

Travaux de réfections sécuritaires au Château Rozé (toiture et réseau électrique)

Travaux de rénovations et d'aménagement divers bâtiments communaux :

- CDL : Remise en peinture et revêtement mural, rafraichissement sanitaires, élagage et clôture
- Mairie : démolition cheminée, 2^{ème} tranche de réfection des gouttières, sortie de ventilation sanitaires
- Bibliothèque : 1^{ère} partie de travaux de rénovation (carrelage, huisseries...)
- Centre Culturel Trouy Nord : remplacement chauffe-eau

Programme « équipements municipaux dont foncier»**65 211 €**

Renouvellement des matériels espaces verts et secteur technique

Equipements divers parc automobile

Mobilier, matériels parcs informatiques (dont vidéo projecteur mobile multi usage), équipements électroménagers et matériels divers (dont renouvellement des décorations de Noël) secteurs administratif, enfance, petite enfance et jeunesse

Nouveau site internet de la ville

Nettoyage du parc boisé et clairière du « Domaine Rozé »

Programme « Espace Jean-Marie Truchot »**63 179 €**

Equipements divers liés aux structures de l'EJMT (tables+chaises+drapeaux...)

1^{ère} partie de travaux de sécurisation extérieure de l'EJMT (jambage cuisine)1^{ère} partie de travaux d'isolation par remplacement des huisseries**Programme « Ecoles»****48 010 €**Travaux de rénovation de la toiture de l'école primaire du Bourg en sa 2^{ème} tranche

Equipement bureautique et informatique de renouvellement aux écoles

1^{ère} tranche de renouvellement des aires de jeux publics extérieures aux écoles

Equipement électro-ménager et divers de renouvellement aux écoles

Travaux de rénovation et d'aménagement tels que :

- clôture rigidifiée rue Louise Michel pour écoles du bourg
- anti-pince doigt pour sanitaires de l'école primaire des Tallettes

Programme « Eclairage public »**36 867 €**

Poursuite des travaux d'aménagement et rénovation sur réseaux d'éclairage public, plan « REVE » :

- Remplacement de 19 coffrets électriques Bourg et Tallettes
- Réparation de candélabres EJMT+rue des Acacias
- Rénovation – extension rues Jean Moulin, Paradis, Marjolaine, Saint Joseph et Pré aux Anes

Programme « structures sportives du foot et autres »**20 662 €**

Création d'une aire de pétanque sur Trouy Bourg

Réfection sécuritaire de la clôture extérieure des cours de tennis

Programme « Cimetière-Eglise »**15 184 €**

Projet d'aménagement d'un columbarium

1^{ère} tranche de travaux de consolidation du mur intérieur du cimetière

Création d'une rampe amovible pour accessibilité handicapés à l'église

Ce qui constitue un total de dépenses incontournables de 614 483 €, dont 114 239 € constituent d'ores et déjà des crédits de report issus du budget 2015.

Afin de financer la totalité de ce premier bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur les recettes suivantes de :

DETR 2015 assurée pour réfection de toiture à l'école primaire bourg 15 114 €

Subventions assurées Parc et prairie Rozé (fond de concours, CRA3G) 89 601 €

Plan départemental de sécurité routière (radar pédagogique)	500 €
Subvention CAF pour équipements divers RAM	800 €
Subventions potentielles voirie (amendes de police et aides département)	27 520 €
Subventions potentielles cimetière-église (DETR columbarium)	3 711 €
En outre, n'omettons pas de rappeler que le financement peut aussi s'appuyer sur ...	
• Un FCTVA 2016 prévisionnel approximatif de	125 887 €
• Un encaissement prévisionnel approximatif de taxe d'aménagement pour	40 000 €
• Un autofinancement net prévisionnel 2016 de	241 104 €

b-2/ Les dépenses fortement nécessaires, souhaitables ou de priorité élevée :

Toujours répartis par principaux programmes d'investissements, les diverses opérations qui figurent dans ce 2^{ème} bloc de dépenses sont :

Programme « Voirie » 410 000 €

1^{ère} partie de la tranche conditionnelle 2 de réhabilitation des Talleries

Travaux d'aménagement et de rénovations diverses :

- Rénovation allée Sainte Hélène
- Finition de voirie route de la Grange Saint Jean
- Réfection de trottoirs rue des Frères Lumière Arc-en-Sud IV
- Enfouissements réseaux EP et travaux d'aménagement rue des Acacias
- Rénovation placettes Talleries

Forfait supplémentaire pour études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour voiries diverses et PAV

Programme « Espace Jean-Marie Truchot » 64 004 €

Equipement d'une borne alcootest

2^{nde} partie de travaux de sécurisation extérieure de l'EJMT (jambage cuisine)

2^{nde} partie de travaux d'isolation par remplacement des huisseries

Programme « Ecoles » 35 669 €

Acquisition de matériel et mobilier de renouvellement pour rangement et sécurisation au profit des écoles maternelle l'envol (cabane extérieure) et Primaire des Talleries (armoire blindée)

Travaux divers de rénovation et d'aménagement, dont :

- plafonds isolant pour 2 classes à l'école maternelle du bourg
- 2^{ème} tranche de réengazonnement de la cours de l'école maternelle du bourg
- Réfection carrelage, évier, faïence laverie et entrée du restaurant scolaire du bourg
- Changements de rideaux pour la classe de Direction de l'école primaire de Talleries
- Aménagement sécuritaire de l'infirmerie de l'école primaire de Talleries
- Changement fenêtres et volets de l'école primaire de Talleries

Programme « équipements municipaux dont foncier » 19 780 €

- Renouvellement des matériels espaces verts et secteur technique
- Equipements divers de festivité (bancs, décorations de Noël salle de sports, marabout)
- Equipement électroménager local Age d'Or

Programme « bâtiments communaux » 16 810 €

Travaux de rénovations et d'aménagement divers bâtiments communaux :

- Local Age d'Or : réfection tableau électrique
- Préfas-bibliothèque : installation de stores opaques occultants
- Mairie annexe Trouy Nord : clôture avec portail coulissant

-
- Mairie : poursuite de rafraichissement des bureaux avec isolation par plafonds suspendus

Programme « structures sportives du foot et autres » 1 800 €

Travaux de rénovation de carrelage douches collective vestiaires football

Ce qui constitue un total de dépenses dites souhaitables de 548 063 €

Afin de financer la totalité de ce deuxième bloc de projets, la commune ne peut s'appuyer sur aucune autre recettes supplémentaires, que celles évoquées ci-avant.

b-3/ Les dépenses dites nécessaires mais ventilables car de priorité relative :

Aucune dépense de cette catégorie recensée au titre de cette année n'est retenue.

C) Hypothèses financières selon l'inscription de 2 blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement

Après comptabilisation des deux différents blocs de dépenses, la démarche d'une prospective financière menée au fil de l'eau sur l'exercice à venir, permet de visualiser l'évolution négative du fond de roulement engendrée par chaque bloc et par conséquent, d'identifier le besoin de financement y afférent.

INTITULE DES BLOCS	MONTANT	Dotations (FCTVA/TA) et subventions garanties	Subventions potentielles	Autofinancement net prévisionnel (Rbt du capital de la dette déduit)	Besoin de financement ou évolution négative du fond de roulement	observations
Dépenses incontournables	614 483 €	271 902 €	31 231 €	241 104 €	70 246 €	La seule inscription de ce bloc suscite un besoin de financement qui peut être absorbé raisonnablement par le fonds de roulement initial, sans recours indispensable à l'emprunt
Dépenses fortement nécessaires et souhaitables	548 063 €				618 309 €	Le besoin de financement engendré par l'inscription cumulée de ce second bloc nécessite un emprunt non recommandable

Une autre approche différente et approfondie nous amène à identifier une prospective similaire, selon les catégories de projets d'investissements éventuellement retenus, avec ou sans endettement supplémentaire, pour mesurer l'impact sur le fond de roulement définitif prévisionnel.

PROSPECTIVE DEBAT D'ORIENTATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - VERSION 1

Prospective d'évolution financière selon catégories de projets d'investissements retenues et sans aucun recours supplémentaire à l'endettement

	2015	2016		
		Projets engagés et incontournables	Projets engagés, incontournables et souhaitables identifiés en AP/CP	Projets engagés, incontournables et souhaitables en totalité
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	506 672	462 464	462 464	462 464
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE (Hors refinancements)	198 720	221 360	221 360	221 360
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	307 952	241 104	241 104	241 104
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 246 808	614 483	939 483	1 162 546
Acquisitions et travaux	1 246 808	614 483	939 483	1 162 546
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	509 875	303 133	303 133	303 133
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé	245 565	165 887	165 887	165 887
Subventions et participations spécifiques	264 310	137 246	137 246	137 246
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	428 981	70 246	395 246	618 309
XI - EMPRUNTS	400 000	0	0	0
Emprunts nouveau	400 000			
Solde des refinancements et remb.anticipés				
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X) (Résultat global de l'exercice)	-28 981	-70 246	-395 246	-618 309
B - RESULTATS CUMULES				
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	507 659	478 678	478 678	478 678
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-502 321			
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	338 911			
Résultat de fonctionnement reporté (002)	671 069			
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	478 678	408 432	83 432	-139 631

PROSPECTIVE DEBAT D'ORIENTATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - VERSION 2

Prospective d'évolution financière selon catégories de projets d'investissements retenues et après recours supplémentaire à l'endettement

	2015	2016		
		Projets engagés et incontournables	Projets engagés, incontournables et souhaitables identifiés en AP/CP	Projets engagés, incontournables et souhaitables en totalité
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	506 672	462 464	459 289	459 289
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE (Hors refinancements)	198 720	221 360	221 360	221 360
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	307 952	241 104	237 929	237 929
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 246 808	614 483	939 483	1 162 546
Acquisitions et travaux	1 246 808	614 483	939 483	1 162 546
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	509 875	303 133	303 133	303 133
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé	245 565	165 887	165 887	165 887
Subventions et participations spécifiques	264 310	137 246	137 246	137 246
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	428 981	70 246	398 421	621 484
XI - EMPRUNTS	400 000	0	250 000	250 000
Emprunts nouveau	400 000		250 000	250 000
Solde des refinancements et remb.anticipés				
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X) (Résultat global de l'exercice)	-28 981	-70 246	-148 421	-371 484
B - RESULTATS CUMULES				
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	507 659	478 678	478 678	478 678
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-502 321			
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	338 911			
Résultat de fonctionnement reporté (002)	671 069			
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	478 678	408 432	330 257	107 194

Premières conclusions :

Dans les 3 cas de figure présentés ci-dessus, il s'avère que la somme des différents blocs de dépenses projetés ci-avant, nécessite à plus ou moindre degré, le recours à l'emprunt, afin de conserver un niveau correct, sans trop entacher le fonds de roulement prévisible en fin d'exercice 2016.

D'après l'analyse financière, menée par le trésorier en fin d'exercice 2015, nous savons que la Ville peut, emprunter environ 250 000 € sans réellement menacer sa santé financière.

La ville inscrit au BP 2016 le bloc de dépenses N°1 = le recours à l'emprunt n'est pas indispensable.

La ville inscrit au BP 2016 les blocs de dépenses N°1 et N° 2 = le recours à l'emprunt s'avère indispensable mais trop important pour rester dans le cadre du seuil recommandé.

La solution la plus judicieuse pour la ville, est d'inscrire à son BP 2016 les blocs de dépenses N°1 et N°2 en partie seulement concernant ce dernier bloc (projets souhaitables identifiés ci-après en AP/CP) = le recours à l'emprunt s'avère tout autant indispensable mais respectera à la fois le seuil recommandé et la santé financière de la ville.

D) Les premières propositions :

Suivant cette approche et les hypothèses d'orientation, nous pouvons poursuivre l'option adoptée depuis 2013, permettant de répondre à une problématique d'optimisation de la gestion des projets d'investissement ; via le recours à la pluri annualité budgétaire à travers les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP).

Compte tenu des besoins de la population et de l'importance des sommes en jeu et afin de faire face aux conditions de délais et de coût, Monsieur le maire propose par conséquent:

- La création d'une nouvelle AP/CP, regroupant les opérations de réhabilitation de voirie

A noter au titre de cette dernière, l'inscription en crédits de paiements 2016, d'un prêt potentiel de 250 000 €, étalé sur 15 ans.

Opération N°01-2016 « REHABILITATION DE VOIRIE »				
Autorisation de programme =				510 000
Crédits de paiement	2016	2017	2018	TOTAL
Réhabilitation des Talleries – tranche conditionnelle 2	185 000	185 000	-	370 000
Réhabilitation des trottoirs - Arc en Sud IV	40 000	-	-	40 000
Enfouissement des réseaux et rénovation rue des Acacias	100 000	-	-	100 000
Total CREDITS	325 000	185 000	-	510 000
Ressources envisagées	2 016	2 017	2 018	TOTAL
APPORT COMMUNAL (dont fonds propres)	75 000	131 687	- 30 347	176 340
FCTVA	-	53 313	30 347	83 660
EMPRUNT	250 000	-	-	250 000
SUBVENTIONS	-	-	-	-
TOTAL RESSOURCES	325 000	185 000	-	510 000

QUATRIEME PARTIE : FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE






A) Les caractéristiques de la dette communale de Trouy

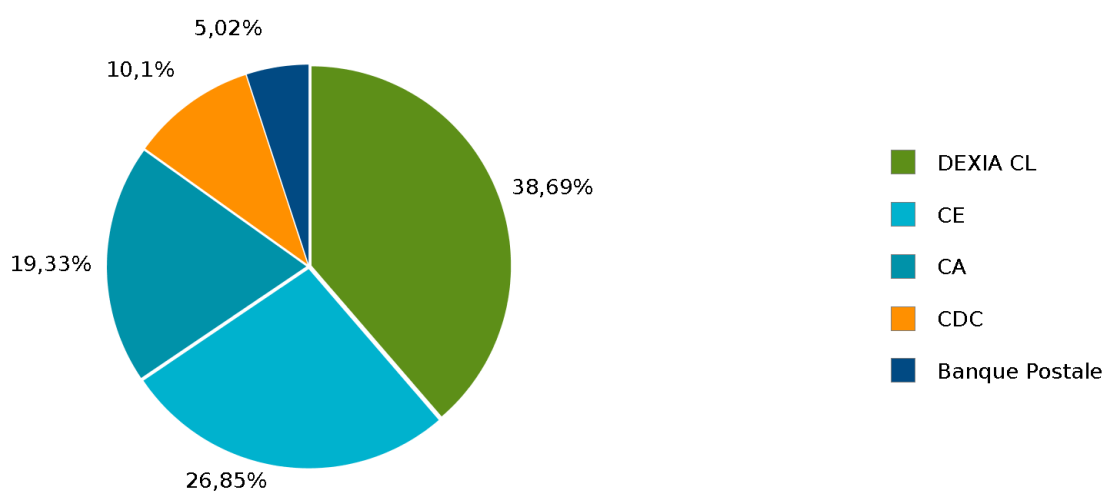
Elements de synthèse	Au 31/12/2015
Votre dette globale est de :	2 706 875.38 €
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.28 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	10.62 ans
Sa durée de vie moyenne est de :	5.64 ans

Le nombre d'emprunts est de 15, répartis auprès de 5 établissements prêteurs et la dette est répartie sur le budget principal et annexe « bâtiment commercial », ainsi qu'il suit :

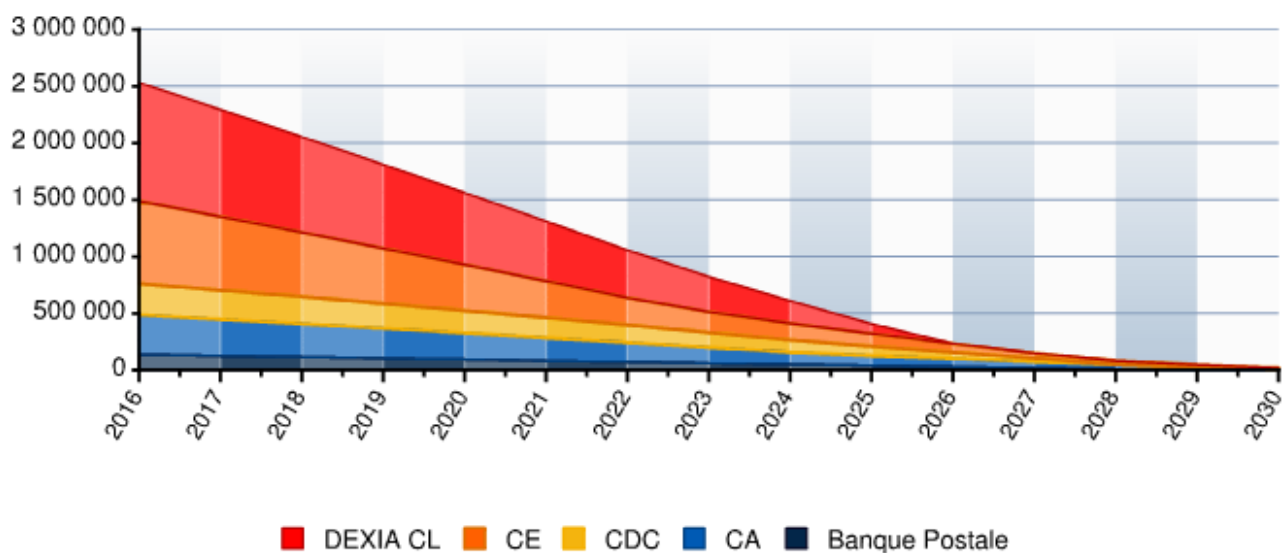
Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)
Budget Principal	2 153 621.39 €	2,23 %	10 ans	5 ans
Batiment commercial	159 920.66 €	3,75 %	9 ans	5 ans

L'encours de dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

Prêteur	Emprunt	Montant emprunté	Capital restant dû		Nombre d'emprunts
		322 000.00 €	255 759.21 €		1
		466 975.00 €	351 112.95 €		2
		1 238 879.47 €	722 893.06 €		5
		1 546 230.00 €	1 022 287.53 €		5
		160 000.00 €	133 333.30 €		1
		3 734 084.47 €	2 485 386.05 €		14

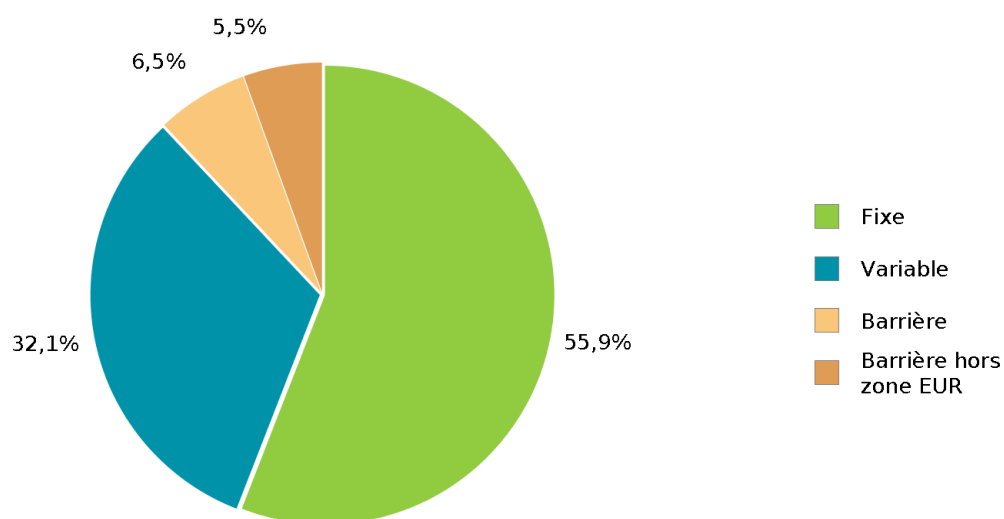


Evolution du CRD par banque

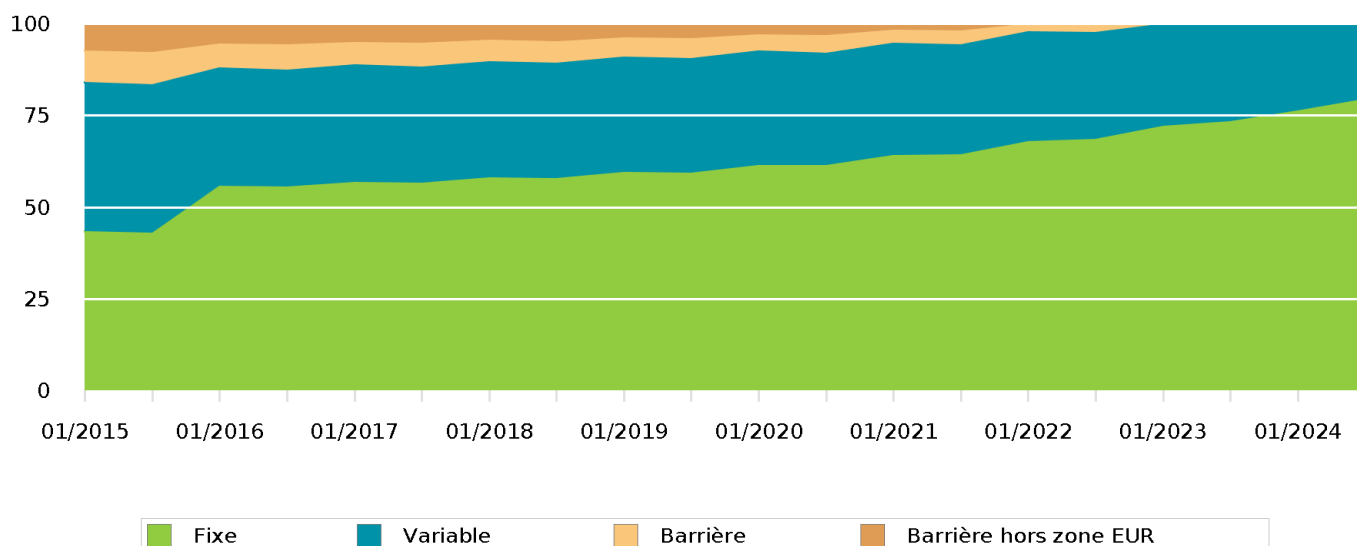


La répartition de la dette suivant le taux payé, est la suivante :

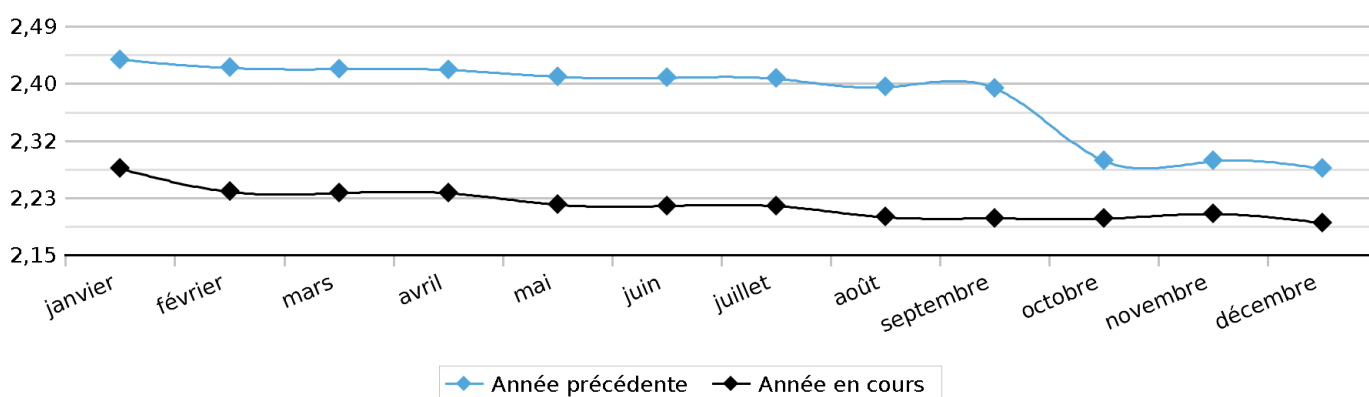
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (Ex-Ex, Annuel)
Fixe	1 513 473.50 €	55,91 %	2,91 %
Variable	868 822.11 €	32,10 %	0,68 %
Barrière	175 000.00 €	6,47 %	3,79 %
Barrière hors zone EUR	149 579.77 €	5,53 %	3,36 %
Ensemble des risques	2 706 875.38 €	100,00 %	2,28 %



Evolution du risque de taux hors swap



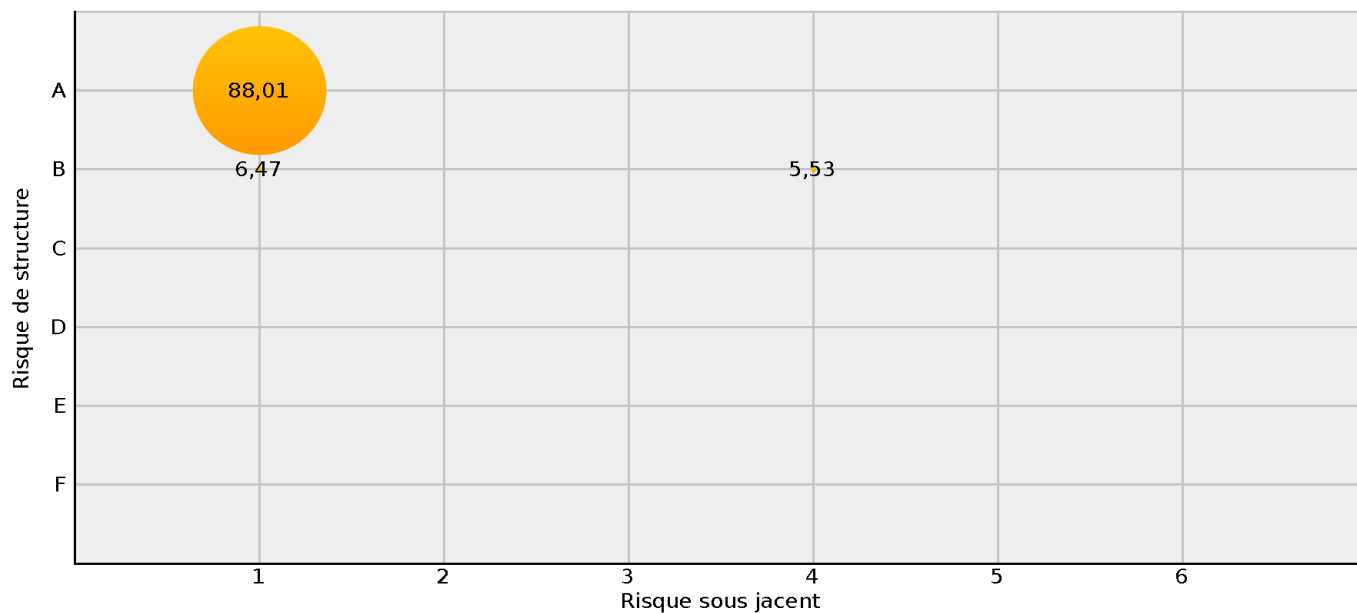
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



La répartition de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER :

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



B) L'évolution de l'endettement communal de Trouy

Pour commencer, et avant toute comparaison hâtive quant à l'évolution de la dette communale à Trouy, il semble opportun de rappeler les principales cotations de taux sur les marchés financiers au 31/12/2015.

Index	Taux(var/mens)	Variation
Eonia	-0,13	→
T4M	-0,20	↓
TAM	-0,11	→

D'ailleurs, en se référant au marché de l'offre et de la demande sur les 2 mois précédents, on constate des contractualisations de prêts, selon les taux remarquablement avantageux évoqués ci-dessous :

Taux variable

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,41%	1,30%	0,88%
20 A	0,45%	1,38%	1,02%
Ville de 3 500 à 5 000 hab			

Taux fixe

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	1,27%	2,87%	1,80%
20 A	1,55%	2,76%	2,05%
Ville de 3 500 à 5 000 hab			
15 A	2,87%	2,87%	2,87%
20 A	2,07%	2,07%	2,07%

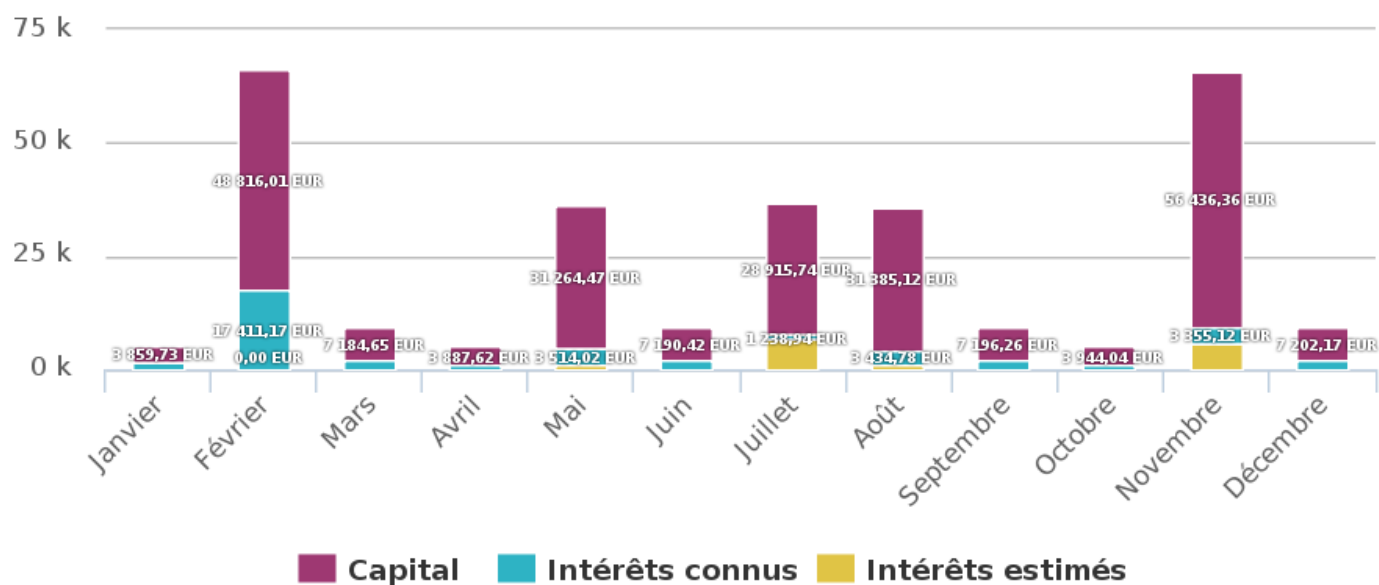
Ligne de trésorerie

National	Minimum	Maximum	Moyenne
Mensuelle ex/360	0,35%	0,99%	0,63%

Concernant les échéances 2016 à honorer, les remboursements annuels des emprunts seront :

Echéance ▼	Capital ▼	Intérêts ▼	Total ▼	Type d'échéance ▼
Janvier	3 859,73 EUR	1 294,95 EUR	5 154,68 EUR	Echéance connue
Février	48 816,01 EUR	17 411,17 EUR	66 227,18 EUR	Echéance connue
Mars	7 184,65 EUR	2 222,53 EUR	9 407,18 EUR	Echéance connue
Avril	3 887,62 EUR	1 267,06 EUR	5 154,68 EUR	Echéance connue
Mai	31 264,47 EUR	4 731,47 EUR	35 995,94 EUR	Echéance estimée
Juin	7 190,42 EUR	2 184,77 EUR	9 375,19 EUR	Echéance connue
Juillet	28 915,74 EUR	7 893,02 EUR	36 808,76 EUR	Echéance estimée
Août	31 385,12 EUR	4 394,67 EUR	35 779,79 EUR	Echéance estimée
Septembre	7 196,26 EUR	2 146,93 EUR	9 343,19 EUR	Echéance connue
Octobre	3 944,04 EUR	1 210,64 EUR	5 154,68 EUR	Echéance connue
Novembre	56 436,36 EUR	9 203,76 EUR	65 640,12 EUR	Echéance estimée
Décembre	7 202,17 EUR	2 109,04 EUR	9 311,21 EUR	Echéance connue
Total	237 282,59 EUR	56 070,01 EUR	293 352,60 EUR	
	Echéance connue	29 847,09 EUR		
	Echéance estimée	26 222,92 EUR		

Echéances 2016

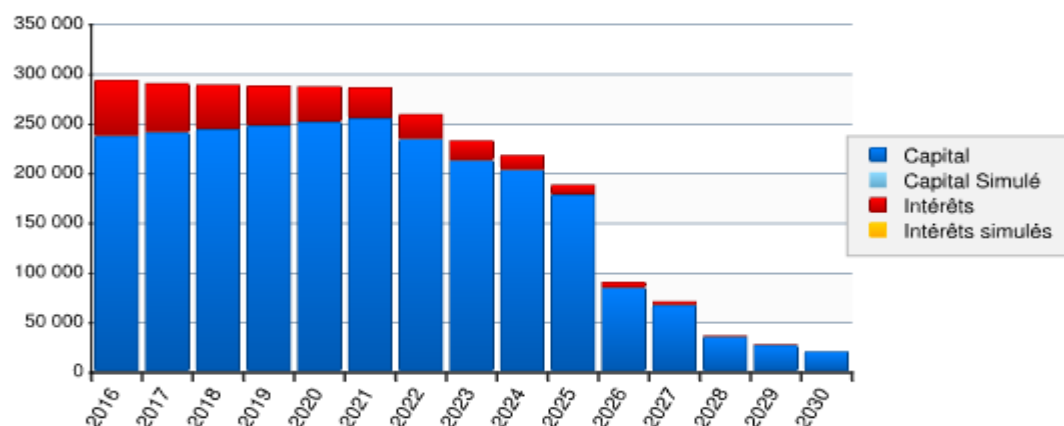


© Finance Active

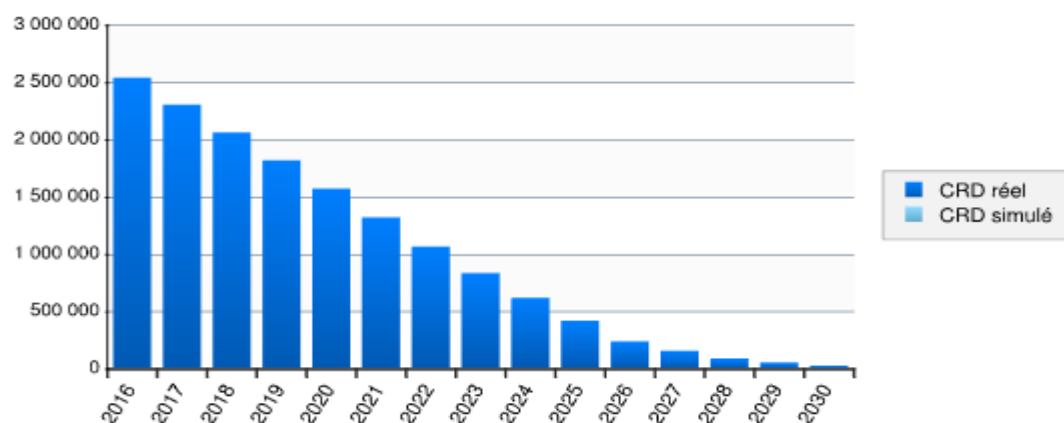
Sur un plan plus large, le profil d'extinction de dette, telle que constituée actuellement, se présente ainsi qu'il suit :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	2 534 653.16 €	237 282.59 €	* 56 070.01 €	* 293 352.60 €	2 297 370.57 €
2017	2 297 370.57 €	240 582.26 €	* 49 463.64 €	* 290 045.90 €	2 056 788.31 €
2018	2 056 788.31 €	243 977.60 €	* 44 769.16 €	* 288 746.76 €	1 812 810.71 €
2019	1 812 810.71 €	247 472.00 €	* 40 479.17 €	* 287 951.17 €	1 565 338.71 €
2020	1 565 338.71 €	251 068.87 €	* 36 049.34 €	* 287 118.21 €	1 314 269.84 €
2021	1 314 269.84 €	254 771.77 €	* 31 093.92 €	* 285 865.69 €	1 059 498.07 €
2022	1 059 498.07 €	233 654.70 €	* 25 503.23 €	* 259 157.93 €	825 843.37 €
2023	825 843.37 €	212 581.19 €	* 20 038.01 €	* 232 619.20 €	613 262.18 €
2024	613 262.18 €	202 850.69 €	* 14 976.20 €	* 217 826.89 €	410 411.49 €
2025	410 411.49 €	178 212.92 €	* 9 832.55 €	* 188 045.47 €	232 198.57 €
2026	232 198.57 €	83 980.17 €	5 948.01 €	89 928.18 €	148 218.40 €
2027	148 218.40 €	66 885.42 €	3 514.28 €	70 399.70 €	81 332.98 €
2028	81 332.98 €	34 666.49 €	1 347.21 €	36 013.70 €	46 666.49 €
2029	46 666.49 €	26 666.68 €	703.77 €	27 370.45 €	19 999.81 €
2030	19 999.81 €	19 999.81 €	191.94 €	20 191.75 €	0.00 €
		2 534 653.16 €	* 339 980.44 €	* 2 874 633.60 €	

Flux de remboursement



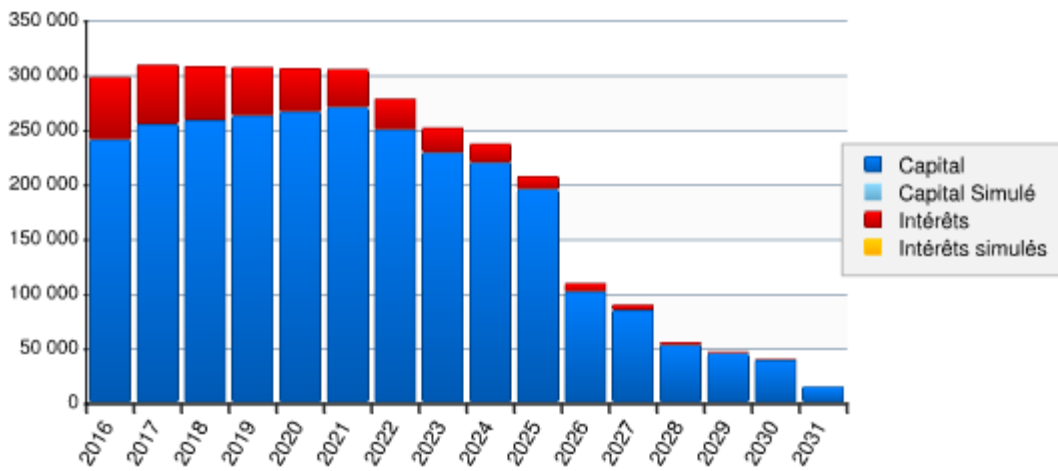
Evolution du CRD



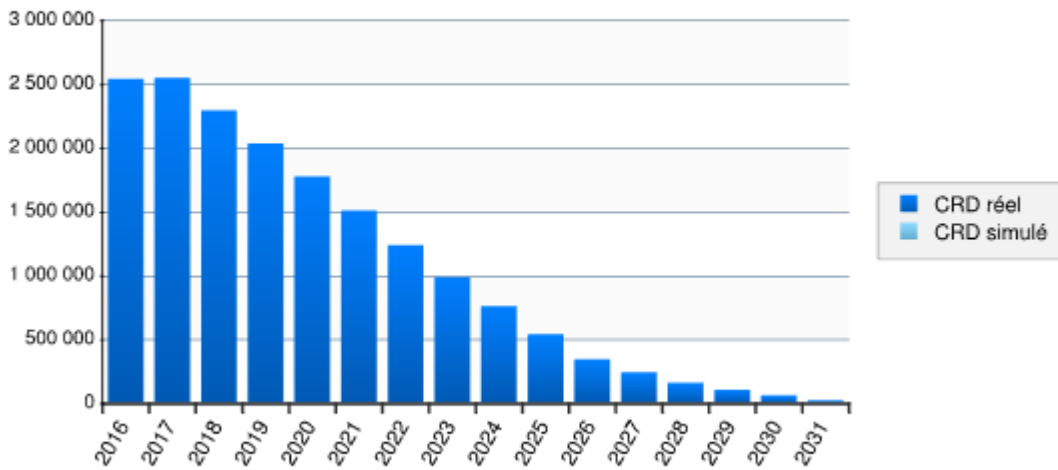
En incluant la contractualisation potentielle en 2016 d'un nouvel emprunt à hauteur de 250 000 € à un taux d'intérêt de 2%, tel qu'évoquée ci-avant en 3^{ème} partie, ce même profil d'extinction évoluerait de la manière suivante :

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2016	2 534 653.16 €	240 865.79 €	* 57 320.01 €	* 298 185.80 €	2 543 787.37 €
2017	2 543 787.37 €	255 095.12 €	* 54 283.58 €	* 309 378.70 €	2 288 692.25 €
2018	2 288 692.25 €	258 782.90 €	* 49 296.66 €	* 308 079.56 €	2 029 909.35 €
2019	2 029 909.35 €	262 575.64 €	* 44 708.33 €	* 307 283.97 €	1 767 333.71 €
2020	1 767 333.71 €	266 476.85 €	* 39 974.17 €	* 306 451.02 €	1 500 856.86 €
2021	1 500 856.86 €	270 490.23 €	* 34 708.26 €	* 305 198.49 €	1 230 366.63 €
2022	1 230 366.63 €	249 689.89 €	* 28 800.83 €	* 278 490.72 €	980 676.74 €
2023	980 676.74 €	228 939.50 €	* 23 012.51 €	* 251 952.01 €	751 737.24 €
2024	751 737.24 €	219 538.63 €	* 17 621.06 €	* 237 159.69 €	532 198.61 €
2025	532 198.61 €	195 237.13 €	* 12 141.14 €	* 207 378.27 €	336 961.48 €
2026	336 961.48 €	101 347.43 €	7 913.55 €	109 260.98 €	235 614.05 €
2027	235 614.05 €	84 602.64 €	5 129.87 €	89 732.51 €	151 011.42 €
2028	151 011.42 €	52 740.72 €	2 605.78 €	55 346.50 €	98 270.70 €
2029	98 270.70 €	45 105.11 €	1 598.14 €	46 703.25 €	53 165.59 €
2030	53 165.59 €	38 809.78 €	714.77 €	39 524.55 €	14 355.80 €
2031	14 355.80 €	14 355.80 €	143.80 €	14 499.60 €	0.00 €
		2 784 653.16 €	* 379 972.46 €	* 3 164 625.62 €	

Flux de remboursement



Evolution du CRD



CONCLUSION

Le contexte financier oppressant influe sur les préparations budgétaires sous fond de réformes contraignantes et nous rappelle toutes les difficultés actuelles pour s'inscrire dans une politique de moyen et de long terme d'autant que les évolutions de la loi de finances ne sont pas arrêtées.

Malgré une baisse déjà amorcée de certaines dotations, l'exercice budgétaire 2015 reflète à notre niveau, un parfait équilibre entre le maintien des services existants au profit de nos concitoyens, une sauvegarde de leur pouvoir d'achat via une fiscalité maîtrisée, une considération souhaitée de l'ensemble des personnels, tout en conservant une politique d'investissements délibérément soutenue, fer de lance de l'emploi local et de valorisation de notre patrimoine.

Pour 2016, rien ne sera insurmontable, mais dans une volonté d'offrir à notre population de nouveaux services (secteur jeunesse) ou d'assurer tout simplement les nombreux besoins en aménagements, les efforts permanents de tous côtés s'avèreront inévitablement plus nécessaires pour préserver un tel équilibre.